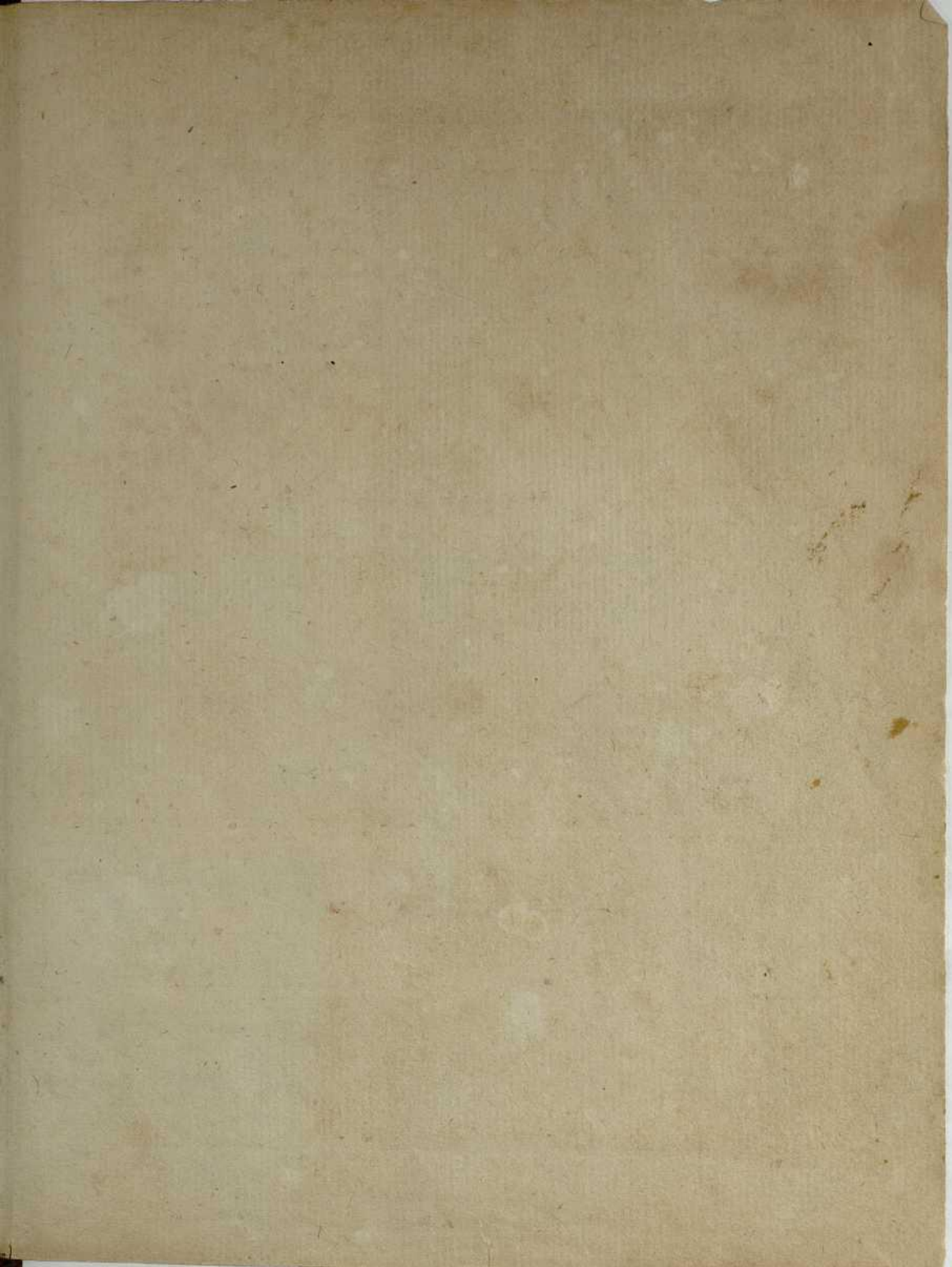


ad

Propiedad de Don Juan Serrano Aguirre

Caja B-093





Sept. 1871
1871

1871

1871

1871



Traduit du Latin en François.

La seconde edition, augmentée & plus correcte.

EN ANVERS,

Chez Adrien Hubert.

4. 11. 558

1607.
Avec Privilège.

Theatrum hoc, in quo velut in Scena, exhibetur Pseudochristianorum, Hæreticorum, ac Protestantium nostri anni execranda, & Neronianâ maior crudelitas; eademq; expressis formis, studio, & arte, Adriani Huberti ad vinum, representetur; utiliter ad piorum consolationem, & perditorum conuersionem, imprimetur, ac divulgabitur. Datum Antuerpiæ 3. Kal. Februarij 1607.

Laurentius Beyerlinck, Antwerp. S. Theol.
Licentiatus, librorumq; Censor.

Cum Priuilegio ad sexennium.

Dato Bruxellis die 20. Martij. Anno 1604.

Signat.

Buſchere.



A V X

PRINCES ET PEVPLES CATHOLICQVES

R.V. DESIRE SALVT ET PAIX

EN NOSTRE SEIGNEVR; MAIS AVX

*persecuteurs de la foy, cognoissance de la ve-
rité, & entiere obeissance à l'Eglise:*



'A esté de toute ancienneté vne chose louable & saintement obseruée entre noz peres , & qui de beaucoup a seruy à l'aduancement de la gloire de Dieu, proufit & vtilité de ses fideles seruiteurs, d'auoir diligemment redigé par escript les belles confessions, les combats, & le temps des victoires obtenues par les martirs ; à fin que leurs successeurs fussent émeuz, non seulement à leur porter hôneur & reuerence, ains de les suyure & imiter. Or cette

louable contume nous a esté laissée des le temps de l'Eglise primitive, lors que les Empereurs Romains, payens & cruels persecutoyent à outrance & faisoient mourir vne infinité de Chrétiens; selon qu'il appert par les registres qui nous en ont esté laissez, & depuis aux persecutions suiuantes exercees par les Goths en l'Europe, & par les Vandales en Africque, incitez à ce faire par l'impieté des Arriens, qui les émeurent à la guerre contre les Catholicques, & à vne cruauté plus extreme que celle des payens. Laquelle cruauté avec la constance des martyrs a esté soigneusement remarquee par aucuns escriuains, & signamment par le Reuerend Euesque Victor Vticense. Et ainsi consequamment il n'y a pas esté faite d'escriuains , lors que les ministres hereticques reprennoyent nouvelles forces & cruantez, lesquels n'ont souffert que les ennemis persecutans la foy & vraye Religion, eussent surmonté par leur cruauté la diligence des escriuains.

Mais laissons les persecutions anciennes, puis que nous sommes enuironnéz de noz propres malheurs . Helas en quel temps & triste saison sommes nous venuz? Faux prophetes remplis de l'esprit d'erreur sont entrez en la bergerie:

de nostre Seigneur, lesquels ont trompé & deceu vne infinité de pources creatures. Ilz sont venuz en habits de brebis, & par dedans ce sont loups rauissants. Ils ont fait vn dommage irreparable, qui ne se peut exprimer par parolles. Car quelle calamité & affliction ne nous ont ils point amené ? Je dis à nous autres, Chrétiens & Catholiques, qui faisons profession d'une même Eglise, d'une même foy & vnion Chrétienne, comme anciennement noz predecesseurs, lesquels pour la même cause les Empereurs Romains, les Ethniques, Ariens, Gots & Vandales, & autres ennemis ont tant & si cruellement persecuté. En quoy nostre condition est d'autant plus miserable, que nous souffrons persecution par ceux qui portent vn même nom de Chrétien avec nous. & ont été lauez du même baptême, mais en delaisant la foy & religion qu'ilz auoyent appris de noz predecesseurs, pour entrer en cette pernicieuse heresie, ont été prinéz de la vraye lumiere & raison, pour ne veoir point leur propre faute au milieu de la grande clairté. Tellement que la foy, qui passé tant de temps, & & comme de main en main est procedée de noz ancêtres, qui si heureusement l'ont gardée iusques au dernier soupir de leur vie, noz nouveaux saints se vantent de la veuloir reformer, & qui pis est, voire plus absurd, ils sont tant impudens de la vouloir conuaincre d'erreur & d'ignorance, elle qui a prins son fondement de nostre Seigneur Iesus Christ, & sa confirmation du saint Esprit, ores que par tout elle nous soit tant & tant recommandee des Apostres & de leurs succeffeurs comme reigle infallible aux Chrétiens du volonté de Dieu. Et maintenant qu'il faut qu'elle soit reformee par ceux qui étans rempliz d'une infinité d'oultrages & sales pechez, l'ont iniquement quitté & delaisé (côme *Caluin* & *Bese*, hommes abondants en iniquitez & vices abominables, lesquelles ont fait imprimer au doz de l'un par feu la fleur de lis, & à la vie de l'autre la note d'infamie) pour faire vne tant triste diuision sous le nom de pieté & reformation. Ils ne nous ont point recommandé cette reformation qu'ils pretendent par quelque sainteté de vie, par prieres à Dieu, par ieunes, chasteté, ou obeissance: n'ais par mesdisances, yurognerie, luxure & rebellion, dont ils se sont souillez. Ils n'ont eu aucuns témoignages de pieté ils n'ont dedié nuls temples à l'honneur de Dieu; ains ont destruits & demoliz les autelz, les monasteres, & tous autres edifices de religion. Ils ne nous ont fait nuls miracles, ny resuscité aucuns morts: mais ils ont scellé leur reformation & l'ont figurée avec le sang & la mort d'une infinité de seruiteurs de Dieu, pretres & religieux. Ce que ne trouveront estrange ceux qui cognoissent cette race d'hommes, veu qu'ilz ont été nourris comme gens desesperez de leur iuennesse, en toutes meschancetez,

chancetez, prodigalitez & paillardises infames, tellement que bien à propos leur convient ce qu'on disoit iadis de l'assemblee des coniuerez: Qui est l'ennemy de pitié ou l'apostat, ou l'empoisonneur, l'escrimeur, le meurtrier parricide trompeur, infracteur des testaments, bourdelier, ou femme infame, corrompeur de ieunesse, ou autre semblable sorte de gens qui ne se soit rangé & ait prins placé avec eux? Tellement qu'il appert clairement aux yeux des hommes qu'ils sont conduits & poussez du même esprit dont ont esté conduitz & poussez les tyrans, payens, les Arriens, & semblables hereticques iadis, de la source desquels les nostres, comme d'une fontaine ont puisé leur cruauté & felonnie.

Ce qu'est notoire par toutes les choses qui sont passées en Boheme en la reuolte sous la conduite d'un homme meschant & desesperé nommé Zisca, & les maux qu'y furent commis. Et depuis par diuers hommes apostats ennemis de paix & de concorde presques par tout le monde, combien de maux & calamitez sont ensuyuies. Et pour point alleguer exemples de long temps passés: *Henry VIII.* Roy d'Angleterre, lequel ayant tresbien defendu la foy par un livre composé contre Luthere (ec'laue de lubricité & gourmandise) depuis enuoyant à Rome vers sa Saincteté pour impetrer de luy congé de repudier sa femme legitime & en prendre vne autre, ce que luy étant refusé, n'abandonna il pas le siege Apostolicque, & l'union de la sainte Eglise, à laquelle les Roys & les peuples d'Angleterre auoyent religieusement seruiuz l'espace de 900. ans? Et se fit appeller & tenir pour chef de l'Eglise, faisant cruellement mourir tous, tant nobles qu'autres de quelque qualité qu'ils fussent, qui ne vouoyent ny pouuoient prêter un si execrable serment?

Le schisme d'Angleterre.

Un peu de temps apres, les disciples de *Caluin* & de *Beze* (qu'on appelle Huguenots, les plus cruels & desireux du sang d'entre tous les hereticques) n'emeurent ils point toute la France par leur reuolte horrible & epouuantable à vne guerre civile, la plus calamiteuse du monde, par ce que le Roy ne vouloit permettre, ains s'opposoit à leurs desseings & vouloir inique, d'ot s'en est ensuyuie la surprinse & ruine de tant de villes, pilleries d'Abayes, & d'Eglises edifiees & basties de si long temps: qu'ilz ont tellement razez qu'il n'y reste plus que de marques & tesmoignages de leur extreme cruauté, souillant leurs villes & villages, voire leurs propres maisons du sang des pretres & gens de bien? O miserable France iadis abondante en noblesse & felicité, que telle canaille t'a violemment traité: se ne ramenteneray icy les choses anciennes & de long temps passées, veu que le sang regorge encor iournellement des playes, & si n'ont les medecins iusques à cette heure sceu rien prouffiter. Aussi la generation de vipere iusques ores n'a receüe chastiment & paine qu'elle merite par ses forfaits: ains est encore au ventre sans en sortir, se trainant ça & la comme le chancre: si sortera elle un jour, & se montrera par un

Le tumulte des huguenots en France.

pitoyable & lamentable fin.

Pense vn petit, ie te prie, quel seroit ton estat, & condition si par aduerture ceux qui t'ont & les vostres, étans encores sous vostre subiection & coercion, si cruellement traité, deuenoyent vn iour superieurs & maistres absoluz: desquels les actes trop inhumains & tant barbares, il n'est possible d'exprimer ny peindre? Que si en simulant ils te persuadent la paix & le repos, eux qui ne desirent que guerre, certainement tu te trompes. Ilz viuent & subsistent, mais c'est à ta ruine & confusion par leur hypocrisie. L'on domte les ours par douceur & mansuetude, mais point les tigres. Mire toy, & prens exemples au malheur d'autruy: & si par iceux tu n'es émeu, attens vne miserable seruitude, voire plus facheuse que celle d'Egypte; comme bié à plain le te declare le miroir horrible des cruautéz exercees en cette pouure Angleterre auourd'huy tant & tant affligée. Considere aussi combien de temps il y a & quelles victoires triumpantes tu as iadis obtenues contre les barbarss & ennemis du nom de Christ, & de quel honneur tu r'as orne toy même, & préque tout le monde; permettrois tu qu'à présent ton nom plein d'excellence soit souillé d'vne heresie tant infame? Que ton Prince & Roy tréchrétien, tant redoubté vienne à considerer quels ont esté son ayeul, son bis-ayeul, & ses predecesseurs, il ne trouuera iamais qu'vn seul d'entre eux ait permis à vn seul hereticque mettre le pied en France, & moins y viure. Qu'il pense aussy quelle foy l'on doit auoir aux hereticques, tant domestiques que estrangers, qui aussy tost qu'ils prendront pied d'affeurance, comme bestes farouches ne faudront de raurir & ruiner tout, n'étant fideles à eux mêmes, comme il apparut souuent par la fin que plusieurs ont fait: lesquels s'étans eux mêmes enlacs par vne maniere de faire politique & ciuile, se sont depuis follement perduz & ruinez. L'Angleterre nous en peut seruir d'exemple, laquelle état enyuree de ce poison & venin mortifere, elle en a empoisonné & préque tiré à totale ruine tous les pays & lieux circomuoisins, si comme la France, l'Escosse, & le Pays bas, qui sont sur le point de leur perdition & destruction, si ce mal n'est tost preuenü par amendement & repentance. La perte de son propre frere le Duc d'Alençon doit être aux yeux du Roy cōme vn miroir. Lequel étant Prince de cœur noble & genereux, ayant suiuy le conseil & l'aduis des hereticques & gens legers, apres vne infinité de pertes & maladies grandes, finalement luy ont causé la triste mort, au grand mal & preiudice de toute la France. Ce que doit rédre saige le chef seul suruiuant au milieu de tant de confusions & ruines.

*La su-
reur des
Gueux
au pays
bas.*

Je vien maintenant aux peuples des Pays bas, infectez à outrance de l'heresie de Caluin & de Beze qu'on appelle Gueux (que signifie gens vagabonds & de neant) qui à la verité ne sont moins cruels que les Huguenots de France: car à fin de pouoir exercer en leurs propres entrailles & villes leur folle & vaine religion, comme les vns cruellement & seditieusement ont traité le Roy tréchrétien en France; ainsi les autres affligent de même leur propre Roy & Prince naturel, le Roy Catholique d'Espagne. Sous vmbre & pretext de religion & reformation ilz ont introduit leurs sectes, qui est vn monstre de plusieurs testes, differens d'opinion, de doctrine & de verité; & passans plus outre (comme l'heresie est toujours sangui-
naire)

naire) ilz ont tout destruit par trahisons, par feux & glaiues, sous le feu Prince d'Oranges, leur Chef, homme cruel & de cœur double, qui à l'imitation de la vipere, à recompensé le benefice par cruauté. Il a sous vmbre de liberté, ou plutôt teruitude pleine de fraude & tromperie, introduit au pays les François & apres les Anglois, pour tout renuerser & gaster. Desquels les saccagemens, feux, direptions, & massacres, les suiuanes figures & tabelles remontreroit.

Mais à la mienne volonté, que le peuple fut sage, & considerant combien la paix sainte & bonne, dont ils iouysoient anciennement sous le maintiennement de la foy & religion Catholique, lors que toutes choses y florissoient, leur seroit plus vtile & necessaire que cette triste guerre. Et comment d'une abondance & felicité, dont iadis ils iouysoient, ils sont tombez en extreme poureté & dâger, pour auoir changé la foy & religion de noz peres. Qu'ilz preuiennent, s'ils sont sages, de bonheur leur malheur, & dechassent loing d'eux les auteurs de leur ruine & perdition. Ilz se trompent grandement, si par ceux la ou par quelques autres estrangers semblables ils attendent leur propos & leur bien, veu qu'ils sont causé par leurs ministres conseils d'auoir introduit tant de miseres & calamitez en la republicque. D'auantage considere l'industrie des Anglois, qui par meurtres & saccagement de leurs voisins pensent assurez & bien fort munir leurs ports de mer, & les murailles de leurs villes, & tirer leur salut au prix du sang d'une infinité de pures creatures, par la continuation de cette guerre ciuile qu'ilz nourrissent tant en France qu'es Pays bas; estimez vous que d'iceux aurez la paix? L'experience qu'ilz ont fait paroistre iusques à present du peu du secours qu'ilz vous ont fait, vous doit rendre sage.

Ne seroit il point meilleur & plus salutaire qu'en reiettant l'heresie & dechassant vn petit nombre de tiranneaux qui vous dominant par force & à leur gré, prinssiez conseil au droit diuin & humain, vn chascun vint à recognoistre ses Princes Catholiques & serenissimes Albert & Isabelle d'Austrice? La religion desquels n'est d'aujourd'huy ny sortie d'un angle, mais ancienne & vniuerselle, laquelle vous & vos ancêtres auez solennellement iurez. Ils ne prennent leur plaisir aux armes ny aux batailles, ains recherchent par toute voye vostre paix, & salut, n'ayez honte de vous submitre sous l'obeissance de ces Princes, lesquels recommande vne loque & ancienne race d'Empereurs & de Roys, & lesquels ensuyuent la vertu, qui est la vraye noblesse. Ayez doncques vergongne d'être si long temps aliené de la foy & de vos Princes: ayez dis-ie honte d'être appellé d'un nom si sale de Gueux, voire de par les gens de bien & de vertu.

Qu'est il besoing de rememorer les calamitez & miseres d'Angleterre ou l'heresie n'a rien obmis de ce qui faisoit pour sa cruauté & impieté? Car à fin de courir sa faure & villainie, & qu'on l'estimasse pieuse, n'a elle pas fausement accusé les Chrétiens de crime de lese Maiesié? Et pour s'approprier vn nom plus honneste & correspondant à son but, reputans ces noms de Gueux & Huguenots, comme par trop infames & sales, ne se sont ils point appelez Protestans: nom qui respond fort à propos à leurs faicts, veu qu'ils protestassent ordinairement tout le contraire de ce qu'ils

ce qu'ils pensent & font? Car comme ainsi soit qu'a cause de la seule religion & pieté Catholique ils ne cessent iournellement d'emprisonner, bannir, rauer les biens, & finalement de meurtrir cruellement les gens de bien: ils protestent neantmoins qu'ilz ne veulent opprimer personne à cause de la religion & obeissance qu'on doit à l'Eglise Catholique: mais pour crime de lèse Maieité, & le mespris de loix & constitutions du Royaume. Jaçoit qu'il soit cogneu à tout le monde combien est grande la haine que portent lesdits Protestans à la religion Catholique, & combien violentes sont leides loix, constitutions & edicts qu'ils appellent decret. Les infraeteurs desquels sont reputez coupables du crime de lèse Maieité, toutesfois à fin que leur protestation soit plus manifeste & notoire à tous, & de combien elle est plaine de bourdes, mensonges & fausses suppositions, contreuenantes à l'honnéteté Chrétienne, à la raison, foy & religion; ie produiray icy briefuesment quelques exemplaires de leurs iniques & malicieuses determinations, qu'ilz estiment neantmoins & tiennent entre eux comme l'ornement, tution & soustènement du Royaume, avec les circonstances des lieux, du temps; & les propres sentences des loix, à fin qu'on les cognoisse.

L'an de nostre Seigneur 1559. qui fut la premiere annee du regne d'Elizabeth, fut publié vne iournee des Nobles & Estatz du Royaume assemblez à Westmynstre, commençant le 23. iour de Ianuier, & y continuant iusques au 8. de May suyuant. En laquelle assemblee, entre autres choses fut decreté que les ordonnances & constitutions qu'auoit fait le Roy Henry huitième de ce nom, fussent remises en nature & leur premier entier. Et que celles qui depuis furent établies par le Roy Philippe & la Royne Marie, l'an premier & second de leur regne, par lesquelles ordonnances l'on dérogoit & annulloit certains edicts publiez auparauant contre le siege Apostolicq Romain, fussent d'ores en auant cassez & annullez, sans que personne s'en puißt aucunement aider & seruir, & que toute iurisdiction & force Ecclesiastique, dont anciennement l'on vsait pour contenir en ordre les gens d'Eglise, corriger & extirper les heresies, fussent ioinctes & annexees à la couronne Royale, à fin que par cy apres la Royne & ses successeurs ayent plein pouuoir & puissance d'en disposer,

Et à fin que telles ordonnances fussent conseruées & maintenues en plus grande force & vigueur, l'on ordonne qu'à l'aduenir toutes personnes tant Ecclesiastiques que seculiers, estants en office ou es gaiges de la Royne, prestent le serment sur l'Euangile, en la forme & maniere que s'ensuit. Je A. B. confesse & proteste de cœur & en ma conscience, que la Royne est seule Gouvernâie de ce Royaume & de toutes autres prouinces & pays qui sont sous sa Iurisdiction, tant és affaires Ecclesiastiques & Spirituelles, que seculieres & temporelles, sans qu'aucun Prince estrange, Prelat, ny

lat, ny autre de quelque qualité & authorité qu'il soit y doibue auoir & pretendre quelque puissance & domination Ecclesiastique ou spirituelle, Et pourtant ie renõce à toute iurisdiction exterieure, à toute authorité, preeminence, & autre puissance, que des maintenant ie quitte & laisse. Et promets d'ores en auant d'estre fidele & obeissant à sa Maiesté ses heritiers & legitimes successeurs: ie defendray & garantiray de tout mon pouuoir toutes & quelconques leurs iurisdiccions, priuileges, preeminences & authoritez concernantes sadite Maiesté Royale, ses heritiers & successeurs, ou iointes & annexees à la couronne de ce Royaume. Ainsi Dieu me soit en ayde & ses saintes Euangilles.

Item quiconque refusera de faire ce serment, sera priué de son office, & rēdu inhabile toute sa vie à pouuoir pretendre quelque dignité, s'il ne pretend ledit serment.

Que si quelqu'un uouloit par parole ou escript de defendre la puissance & iurisdiction ecclesiastique de quelque Prince ou Prelat quel qu'il soit, pour la premiere fois il aura tous ses biens confisqueez: & si son bien n'excèdeit la valeur de 20. liures, lors outre la perte de tout son bien, il sera tenu demeurer un an en prison.

La seconde fois, par dessus la confiscation de tous ses biens il sera condamné à perpetuelle prison. Mais si pour la troisieme fois il vient à tomber en la mesme faute, l'on reputerà ladite faute pour trahison grande & endurera les peines constituées aux traistres.

Item a esté decreté audit Parlement illec assemblé, que nulle ordonnance prononcée & établie par la susdite authorité, soit qu'elle soit concernante la foy & religion, ou bien quelque autre cause, ne sera tenue ny reputeée pour erreur, schisme ou heresie.

Item quiconque sera trouué administrant les sacremens d'une autre façon que n'aura esté ordonné par Messieurs les Estats en leur liure intitulé Les prieres communes; Il sera taxé à cent marcs, qui s'appliqueront au Tresor Royal, & tiendra six mois prison.

Quiconque retombera, pour la seconde fois payera 400. marcs & tiendra un an en prison. A la troisieme fois, qu'il soit mis en prison perpetuelle.

Quiconque aux festes & dimanches ne frequentera point le urs temples, qu'il soit à chaque fois mis à l'amende de douze deniers.

Il a esté conclu au Parlement de Westmunster tenu le douzieme de Ianvier, 1563 qui est la cinquieme année du regne de la Roynie Elizabeth, que si quelqu'un de quel estat ou condition qu'il soit, par escript, cyfre ou par presche, de fait ou autrement, se presumoit de uouloir maintenir l'authorité du Pape s'elõ qu'il l'auoit cy de-

L'Alcorā
d'Angle-
terre.

100.

Mars

Anglois

font en-

uoir 222

escuz

d'or.

12. De-

niers an-

glois fō

in demy

florin.

uant en ces pays, ou attribuer quelque superintendance au siege Apostolicque; qu'il soit priué de tout son bien & tenu condamné en prison perpetuelle.

Secondement que tous ceux qui pretendent & aspirent aux ordres Ecclesiastiques, ou bien d'estre maistres d'escolle, voine toute autre personne tendant à quelque degre d'erudition & sçauoir, à fin d'estre admis à quelque office & dignité de Justice, qu'il ait à faire le serment estably la premiere annee du regne de sa Maiesié, auant que d'estre receu ausdictes charges & vocations. Et quiconque contredira a cette ordonnance, tous ses biens, fame & renommee luy seront otees, & tenu à tousiours en prison.

Tiercement quiconque transgressera ces poinçts cy dessus declarez, & estant vnefois conuaincu, viendra derechef à retomber, proferant l'autorité du Pape, & qu'iceluy avec ces adherens & conseillers en dedans trois mois de terme à eux presigé refuse de satisfaire au susdit serment, icelluy endurera peine de mort telle qu'elle est ordonnée & constituee pour la punitiõ de trahison.

Semblablement quiconque d'ores en auant sera esleu à l'estat & dignité du Parlement, qu'il soit contrainct de iurer le mesme, n'est qu'il desire estre puny & chastié comme l'on faict ceux qui se sont presumez d'asseoir audit parlement sans y auoir esté esleu ny appellé.

Semblablement, que nuls Barons, ny ceux qui excèdent la dignité de Barons en l'estat seculier, soyent constrainct de prestèr le mesme serment.

Au Parlement de westmunstre lequel fut tenu le deuxiesme iour d'Avril 1571. & la treistesme annee du Regne de ladite Royne Elizabeth est contenu entre autres ordonnances & statuts, que quiconque appelleroit la Royne Hereticque, schismaticque ou tyranne, qu'il seroit reputé pour traistre & tenu d'endurer semblable peine de mort, avec la priuation de tous ses biens, comme s'il estoit conuaincu de persdie & trahison.

Item quiconque osera par écrit public & declarer cependant que la Royne est viuante, celuy qui est ou doibt estre son heritier & successeur (n'est que ce soit quelqu'un naturellement procee de son corps) sera vn an en prison, & priué de la iuste moitié de ses biens pour la premiere fois: & pour la seconde sera perpetuellement emprisonné & perdra tous ses biens.

Item quiconque apportera quelques bulles Romaines d'absolution ou reconciliatiõ, & en l'autorité d'icelle aura absout & recõcilié quelqu'un: ou qui aura promis par parole, escripture ou par autre moyen de l'absouldre: ou bien que par telle voye il seroit digne d'estre absout: quiconque aussy aura impetré de Rome quelque Bulle ou escript à quelque intention que ce soit: sera remarqué pour chascun tel faict comme traistre

Il n'y a
legitime.

11. à stre qu'on doit faire mourir, en le priuant de ses biens, comme coupable de crime de lese Maiefté.

Item quiconque a portera dans le Royaume quelque Agnus Dei, croix, images, grains & quelque autre chose benite du Pape, ou de quelqu'un ayant pouuoir de par luy, & qui aura donné telle chose à aucun pour le porter ou en user: que celuy qui les aura apporté, & celuy qui les aura receu, soyent punis de mesme peine, à sçauoir de la perte de tous leurs biens & reuenuz, & detenus en perpetuelle prison.

Quiconque sortira les limites du Royaume sans congé particulier de la Royné, & sera absent plus de six mois (si ce n'est quelque marchand cogneu) tous ses biens seront confisquez.

Al'assemblée de westmunstre conuocquee le xvi Ianuier, l'an 1581, & du regne de la Royné Elizabeth 23. a été ordonné par decret, que si quelqu'un des subiects de ladite Royné conseilloit & persuadoit à quelqu'un autre de se retirer de la Religion instituee par l'authorité de la Royné, pour se ranger à la religion Romaine, ou bien l'auoit incité & exhorté de promettre obeissance à la foy Catholique; celuy là sera puny comme s'il estoit coupable de crime de lese Maiefté.

Item quiconque aura volontairement obtenu & apporté quelque absolution, ou reconciliation, ou qui aura promis obeissance à telle authorité; celuy sera iugé coupable d'auoir meritè la peine de bien grande trahison.

Item ceux qui auront donné ayde & faueur à telles personnes, ou sçacheans telles choses, n'en auront en dedans vingt iours aduertiy quelqu'un du Magistrat; seront de leur viuant priuez de tous leurs biens & leurs corps reseruez au vouloir de la Royné.

Si quelqu'un dit ou chante Messe, il sera taxé à deux cents marques, & detenu un an prisonnier. 444. escuz d'or.

Item quiconque oira la Messe sera tenu payer cent marques, & sera detenu un an prisonnier. 222. escuz d'or.

Item quiconque sera trouué n'auoir visité les Eglises & les exercices qui surēt ordonnez la premiere année du regne de ladite royné, & ce dessus l'age de 16 ans, pour l'absence de chacun mois payera vingt liures esterlings. 20 liures anglois font annū

Item quiconque retiendra quelque Maïstre d'ecolle, lequel ne frequentera les temples, pour chacun mois qu'il l'aura retenu il sera taxé à dix liures esterlings, & le maïstre d'ecolle lequel aura offensé en telle sorte, sera prisonnier un an de long & déclaré inhabile à instruire la iuunesse. 10. 66. escuz d'or.

Au Parlement de westmunster commencé le xxij. de Nouembre l'an 1585 & du regne d'Elizabeth 27. a esté arreste que tous Iesuites, Prêtres du seminaire

& autre quel qu'il soit, lesquels ont esté creés & ordonnez dedans ou dehors les limites du royaume depuis le S. Jehan de la premiere année du regne de ladite royne, par quelque autorité Romaine, qu'enededans quarante iours ils ayent à sortir le royaume.

Il n'est ausy permis à quelque Iesuite, Prêtre du Seminaire ou quelque autre Prêtre mentionné cy dessus, d'entrer dans le royaume, ny y faire demourance. S'il faict le contraire, cette offense sera accomparée & tenue pour un grand & enorme crime de trahison, & sera iceluy priué de tous ses biens & puny de mort, comme s'il estoit convaincu de trahison.

Item quiconque receura, apres les quarante iours expirez, tel Iesuite ou Prestre, qu'il aura aydé & sustenté, celuy la sera coupable d'une tresgrande offense, pour laquelle il endure la perte de ses biens & la mort, selon qu'il est ordonné aux crimes & forfaités enormes.

Item si quelque vassal de la Royne, pres qu'il ne fut Prestre ny Iesuite, mais nourry en quelque college d'iceux, soit presentement ou pour l'aduenir, il n'est de retour en Angleterre endedans six mois de cette publication: itē qu'il ne se venille submittre aux loix de la royne & au iurement ordonné en ce royaume l'an premier de la royne, mais retourné pour autre cause ne s'y soit soumis; sera iugé & condamné comme un traistre, avec perte de tous ses biens & de sa vie, comme il est ordonné à tous autres crimes de trahison.

Item s'il y a quelqu'un des subiects de la royne les quarante iours expirez, & ce en quelque sorte que ce soit, qui ait enuoyé outre la mer quelque argent ou autre assistance à quelque Prestre, Iesuite du seminaire soit diacre, religieux, ou autre personne Ecclesiastique, ou mesme audit seminaire ou college, celuy qui aura ainsi offensé perdra tout son bien, & sera perpetuellement detenu prisonnier.

D'auantage s'il y a quelqu'un apres les quarante iours expirez qui sçache quelque Prestre, Iesuite du seminaire, ou quelqu'un de ceux cy dessus mentionnez, qui soit demeurant au Royaume, & endedans douze iours il ne l'annonce au chef du Magistrat, cestuy la sera puny selon le iugement de la Royne.

444. es-
suz d'or. Que cestuy la du Magistrat auquel telle chose aura été decelee, endedans vingt & huit iours ne le declare au conseil de la Royne, cestuy la pour chacune offense payera deux cens marques.

Item s'il y a quelqu'un soit prestre ou autre desquels auons cy dessus faict mention, qui retourne au royaume & se submit à la subiection de la Royne, & les loix qu'on a ordonnees & pourront estre ordonnees à l'aduenir, apres s'estre ainsi rendu obeissant, il ne pourra se rendre plus proche de la court de la Royne que de dix lieues,

par l'espace de dix ans durant, si ce n'est avec congé & licence speciale de sa Maie-
 sté, de sorte que par icelle son obeissance & submissiõ il ne pourra acquerir aucũ be-
 nefice, ains sera en tel peril & danger, cõme si iamais il ne se fut rendu obeissant.

En la Session du Parlement de Westmunstere, tenu le xv. de Februrier l'an 1587
 & de la Royne Elizabeth 29. entre autres choses a été ordonné & arresté qu'avec
 tout soing & diligence l'on ait à mettre en execution les decrets & ordonnances
 publiees la xxxij. année de ladite Royne, contre ceux qui celebrent, frequentent &
 oyent la Messe. Et à fin de faire tant plus soigneuse & diligente execution, soit en
 terres, possessions, ou autre sorte de biens de ceux qui ne frequenteront leurs temples
 seront mis à l'amende de vingt liures esterlins chacun mois.

66. escuz
 d'or.

Vous auez en ce discours, Lecteur Chrétien, cogneu quelles sont les loix &
 les plus singuliers decrets des Protestants d'Angleterre, voire de tous autres
 hereticques s'ils auoyent pouuoir, par lesquelles aisement ils peuuent conuain-
 cre de crime de lese Maieité les Catholicques & gens pieux, & les tenir liez
 cruellement & malicieusement en leurs lacqs & filets: ce qu'ils ne pourroyent
 faire avec les loix & ordonnances anciennes du pays. Or est il necessaire par
 leurs suddites loix, que tout homme ou soit hereticque ou transgressueur d'icel-
 les. O si noz ancêtres, qui ont si bien vescu, resuscitoient, & que telles & fem-
 blables loix leur fussent proposees, mêmes à tous les Chrétiens en general, ne
 les condamneroyent ilz point comme loix barbares, & ainsi à tort feroyent ac-
 cusez de trahison & crime de lese Maieité? Mais ç'a été le but & le conseil des
 tyrans & peruibateurs d'Angleterre premierement de suffocquer & estaindre
 es vil'es & par tout le pays, par faute d'instructiõ, la vraye parole de Dieu; puis
 apres d'abolir les Eglises, prendre leurs biens & reuenuz, pillant l'argent des ri-
 ches, massacrant les innocens & tous ceux qui ne veulent obeir à leurs loix,
 pour finalement faire la ruine totale d'iceux. A ces fins du commencement ils
 ont condamné en prison les Euesques, prêtres, moines, & tous autres Ecclesia-
 stiques, & les ont illec fait mourir de faim, puanteur, ordure & poureté, ou
 bien par crainte des peines & tourmens accoutumez, ils les ont contraints fuir
 & quitter leur patrie, & se sont puis apres emparez de leurs biens, terres, mai-
 sons & possessions, les bannissants & exulans violement. Lors le pays estât
 priué de ses vrays & legitimes pasteurs & ministres, les loups y sont entrez, qui
 ont par tout deschiré & rauy le bon pasturage & tout ce qui étoit de bonne &
 sainte doctrine, pour y semer la zizanie & mauuaise semence. Et comme par la
 bonté & prouidence diuine aucuns hommes vertueux & constans se sont mō-
 trez fideles à Dieu au milieu des persecutiõs & cruautéz; les ennemis les accu-

fant iniquement d'infidelité & de trahison, par leurs loix sanguinaires, & sous le pretexte de crime de lese Maiefté, ils les ont fait mourir par le tranchant de leurs haches, cordes, violence, & toute autre outrance. Mais certes il n'y a conseil ny sagesse contre le Seigneur, car au même temps que les meschans exerceoyent leur fureur & cruauté contre les bons, le nombre des Chrétiens se multiplioit, & avec la religion la pieté, tellement qu'à bon droit l'on peut dire que le sang des martyrs est la semence des Catholiques: & tant s'en fait que les plantes du Seigneur Dieu foulees aux pieds, & reputées comme la ba lieure de la terre, se fussent flautries; qu'au contraire verdoyantes & florissantes d'avantage, elles ont produit non seulement de l'herbe, mais de belles fleurs, & excellents fruits en abondance. Et qui plus est, voire de grande admiration, les enfans propres de ceux qui deçoivent les autres, ou bien sont eux mêmes deceus, delaisant leur propre patrie cherchent & courent apres la vraye foy que leurs ancêtres ont saintement obserué: à fin que de la bouche des enfans qu'on allaicte, la louage soit accomplie: & ayas été nez & nourriz en l'heresie, n'ayas eu nulle cognoissance de la verité, neantmoins à present ils cherchent la parole de verité, par lesquelles sont remplies & abondent les écoles de la Societé de Iesus, & les seminaires à Rome & à Reims, que le Pape de sa grande liberalité à fait construire & eriger; ou l'on void à present verdoyer & fleurir vne infinité de ieunesse Angloise, qui en apparence semble clairs & excellents pasturaiges pleins de vertu & sagesse: qui à cause de leur ferme fondement irritent & fachent tellement les hereticques, que volontiers ils les voudroyent auoir extirpez & ruinez: par ce que comme d'une ruche, ainsi sortent d'iceux certaines abeilles qui dechassant la trôperie & le mensonge, instillent le miel de la pure & saine doctrine, qui est infatigable contre toutes sortes de tempestes & orages. Car ilz sont si bié instruits & façonnez à la pieté & aux bones lettres, voire à toutes sortes d'armes Chrétiennes, par lesquelles comme Dauid mit par terre le grand Geant qu'il frappa en la teste, ils peuuent semblablement être à l'espreuue contre toutes sortes de tourments, si que par feux ny glaives on les puisse iamais repousser d'un si beau combat.

Ce sont ceux la, o Angleterre, que tu nourriz & fomentes en ton seing, qui te ont fait annoncer de verité; ce sont ceux qui au peril & danger de leurs vies te rendent la vie & qui dechassent par le sang dont les posteaux des portes sont arrousez, l'Ange exterminateur. A quelle raison les hereticques se bandent ilz si furieusement contre iceux? Pourquoy dresse l'on des loix si cruelles pour les perdre? pourquoy Babylon veut s'enyurer de leur sang? Que les hereticques s'efforcen

*Ces deux
seminaires
sont
instruits
par la sol-
licitation
du Tres-
reuerend
Monsieur
Alanus,
qui n'a
guerres
pour sa
grande
pieté est
cree Car-
dinal.*

s'efforcent, machinent, ordonnent & delibèrent contre eux, ils les pourront bien facher & éprouver, mais iamais rompre, vaincre ny détruire: car ils subsisteront tant & si longuement que la verité subsistera, & de iour en iour plus fortifiez apporteront vie & salut au pays.

Mais à fin que la verité & gloire des martyrs ne soit obscurcie & cachée, ains divulguée & connue par tout le monde: Nous auons cōprins en certaines figures vne partie des tourmens & cruautés cōmises par les Huguenots en France, par les Ceuux es Pays bas, & les schismaticques & Protestants en Angleterre: lesquelles sont si grandes & barbares que iustement & non sans raison les *Nérons, Dèceus, Diocletiens, Iulien, Gensériciens, les Huns, Zisca,* & autres semblables tyrans, s'ils pouuoient échapper d'effers, auront honte & vergogne des tourmens & cruautés qu'inuentent iournellement les Chrétiens (si la simple ablution peut faire le Chrétien) à l'encontre de leur propre sang & leur chair. Et iacoit que l'heresie laquelle s'infinue doucemēt par finesse & astuce au commencement, soit accompagnée ordinairement de tyrannie: neantmoins regardez ò beaux renouateurs de la Sainte Eglise, s'il y a eu autrefois quelques hereticques, qui ayent lasché plus librement la bride à toute cruauté cōtre les temples, images, Prêtres, religieux, vierges, & semblables gens de bien. Que si l'œil regarde ces peintures & tableaux, l'on trouuera que iamais l'Eglise n'a enduré vne tant crueille & mortelle peste, ny souffert plus violente ruine, que cette tant funeste & dernière calamité aduenue par cette race & generatiō de Calvin & de Bese, sortis de leur Cauerne de Geneue (plustost diray-je Gehenne) qui a difformé toute la terre, sous vn beau pretexte de reformation d'Eglise. Or ie desire qu'en la contēplation de ces figures ch'acun fidele soit émeu à louer Dieu pour la constance de ses martyrs, & à detester l'impitité des hereticques, & leur doctrine: & que les hereticques considerans comme en vn miroir la deformité & turpitude de leurs actes & façons de faire, detestent de bon'heure leurs cruautés & felonniez, & retournent à la vraye foy: ne nous representans plus leurs martyrs, qui ne furent iamais condamnés pour la religion, mais pour cause d'impitité; non pour innocēce, mais pour crime; non pour saine doctrine, mais pour erreur; non par constance, mais par obstinacitē; & ce par les loix anciennement ordōnées par les Empereurs. C'est vne sentence vulgaire, que la peine ne fait pas le martyr, mais la cause. Or ne peut il aduenir à l'Eglise chose plus dolente & contre son gré, que quand toutes autres medecines étant reiettees par les hereticques, elle est forcee par effusiō de sang remediier aux pestes pernicieuses & dommageables à l'Eglise Chrétienne.

Nostre Seigneur Iesus Christ, vray époux de l'Eglise Catholique, lequel pour la consacrer a voulu épandre son sang, & pour la regir & gouverner tressagement a enuoyé son S. Esprit, veuille donner force & constance aux Catholiques, & aux hereticques la vraye religion avec sagesse, voire à tous charité & la paix eternelle. Amen.

PROLOGVE
AV THEATRE DES CRVAVTEZ
DES HERETICQVES DE NOSTRE TEMPS.

NOY qui t'adresseras à mirer ce Theatre,
Endurcis bien ton cœur; ton œil opiniâtre
Se tienna sans mouvoir, à fin que contemplant
Nostre meurtri troupeau, tu ne sois en tourment,
Et qu'en l'horreur du faict ton œil ne s'epouuante
Voyant à l'impourueu histoire si sanglante.

Car noz acteurs icy rien ne vous produiront
Qui soit digne de ris, ny moins vous compteront
Quelque plaisans discours, ou d'une voix bisarre
Feront en corneittans vn plaisant tintamarre;
De l'infidel Pelops ne te feront recit;
Ny des cruels Thebains, ny du rare despit
Des deux filz d'Oedipus, qui remplis de rancune
Resuscient trespassez vne flamme commune;
Ny d'Hecuba le deuil se vengeant du trespas
De son filz Polydore, à l'aide de ses bras.
Mais bien de la vertu dira nostre assemblee,
Passant en grauité la langue Sophoclee,
Montrant que par tourment, croix, mort, liens, & feu,
L'on peut monter au ciel vers le troupeau esleu,
Auquel le paruenir est dur & plein de peine,
Car le pas est sanglant qui vers Dieu nous ameine.
Ainsi le createur du monde tout-puissant
Ses disciples eleux va tousiours exerçant,
Faignant en tous ses faicts la rigueur d'un vray pere
Qui nourrit ses enfans d'une façon seure,
Puis aguerris ainsi par tant de desplaisir,
Il les rend à la fin dignes de le seruir,
Et ses vrais heretiers choisiz de son ouaille
(Deuant que les sauuer) de mille morts travaille.
Mais on void peu souuent qu'un maistre soit soigneux
De son serf negligent, conard & paresseux.

Car en le desprisant, l'abandonne a tout faire,
 Le laisse follatrer, à tout chacun deplaire,
 Et ses mains infecter au sang de ses vassaux;
 Pour apres le ietter aux gouffres infernaux.
 Le pere donc soigneux ses heretiers façonne
 Par l'estude feruent, & par travail leur donne
 Vn repos eternel, la vie pour la mort,
 Et pour leur sang iadis repandu las ! à tort
 Leur presente la palme en signe de trophée.

Or de tels champions nostre scène est ornee
 Spectateur bien-veillant, aux quels est grand plaisir
 D'assaillir les malheurs, & de ne pas souffrir
 Quelque mal, leur desplaisst, qui la force de l'ame
 Sondent aux prix du corps, & qui souffrans le blâme
 Le torment, & la mort, resistent aux torments
 De pure obedience, & du tout ignorans
 A quitter la verin, bien que toute la terre
 A leur perdition, leur vint faire la guerre,
 Leur constance qui tombe, encor ne s'enfuit pas,
 A genoux se defend, & de son gauche bras,
 Si le droict y defaut, pourchasse sa defense,
 Renforçant ses esprits par humble patience,
 Irrite constamment ses cruels ennemis,
 Leur tardance reprend, & leur coups alentis
 Pronouquant sur son corps, sa peau tendre enuironne
 D'un endurcy plastron contre les coups qu'on donne,
 Ces vaillants champions, & leurs braues combats
 Va d'en haut le grand Dieu contemplant icy bas,
 Et d'un cœur resiouy regarde le martyre
 Que souffre pour son nom son trouppeau qui sospire.
 Nous autres quand quelqu'un d'un courage arreté
 Attend de son espieu quelque loup irrité,
 Le louons hardiment d'une si grande audace,
 Toutesfois si quelqu'autre eschauffé sur la place
 Ose attendre les dents d'un lion furieux,
 Celuy selon l'aduis de chascun, en tous lieux

Gagnera iustement sur l'autre la louange:
 Mais icy l'on verra vn combat plus estrange,
 De: cœurs plus resolus, traits plus fallacieux,
 Plus dangereux peril, acte plus ponderieux,
 Et passant les lions & les loups en furie,
 Sans loy & sans pitié, l'insondee Herésie.
 C'est celle qui laissant le chemin de la loy
 Change ses mœurs, sa foy, sa demeure & son Roy,
 Et qui suyuant l'erreur en abus de lumiere
 Se iette de plein saut en l'obscurté dernière.
 A ce coup sans raison elle enrage, & ne peut
 Son esprit de liurer de l'erreur qui l'émeut;
 De la l'impicté es tenebres s'aggee,
 Haisant la clairté iadis abandonnée,
 Celle qui ne s'abstient du profane ou sacré.
 Mais qui veut apres nous le ciel rendre étonné,
 Seul erreur, seul malheur, seul martial orage
 Et le tragique ieu de nostre peruers aage.
 Ce monstre tres-cruel icy te va monstrer
 Horribles cruantez, & sans pouuoir sauler
 Son estomach, boira le sang humain sans cesse,
 Excedant la faveur de l'Hircane Tigresse.
 Ace monstre vilain leur corps presenteront
 Les vertueux & sainctz qui sur la terre font
 Luire leur pitié non egaux en puissance,
 Mais armez de par Dieu d'une sainte constance:
 Et ceste Royne ausy honneur de nostre foy,
 Qui sous le faux serment d'une hostesse, en esmoy
 Fut faite le repas d'une louë felonnie.
 Changeant celle d'Escoffe en celeste couronne.

I. B. S.

CEN-



C E N S U R E

SUR LES HERETICQUES DE NOSTRE TEMPS.

LE LUTHERIEN *libertin nostre Eglise abandonne,*
Et à la volupté du tout il s'addonne,

L'ANABAPTISTE *indocte en faisant l'hypocrite,*
Tasche les idiots d'attirer à sa suite.

CALVINISTES *sanglants tuent par morts infames*
Les corps d'iceux d'ont ils n'ont sceu trôper les ames.

I. G.

Plusieurs faux Prophetes s'eleueront, & en seduiront plusieurs.

Matthieu 24.

Donnez vous garde des faux Prophetes, qui viennent à vous en vestemens de brebis: mais pardedans sont loups rauissans; vous les cognoistrez à leurs fruits. *Matth. 7.*

Ils sont sortis d'entre nous.

1. Iohan. 2.

L' O R I G I N E
CONTINUATION ET SVCCES,
DE LA RELIGION CATHOLICQVE;
ET LES EFFECTS DE L'HERESIE.

L'Eglise Catholique Apostolicque & Romaine a perseveré inuiolablement depuis l'Ascension de nostre Seigneur plus de mil cinq cens ans. Et a constamment maintenu & conserué la même pureté & integrité de Foy & Religion par la continue & legitime autorité des Pasteurs successeurs de Sainct Pierre.

Entre ce temps, plusieurs diuerfes heresies se sont par les faux deserteurs de l'Eglise excogitees & en ce monde ingerees. Lesquelles, combien que par grâdes persecutions l'ont taché d'oppugner & effacer, sont toutesfois à la fin avec leurs auteurs confutes & extirpees.

Mais en nostre temps il n'y a guere que Martin Luther (qui s'est laidement defferré de l'Eglise Catholique) a forgé vne nouvelle sorte d'heresie auparauant iamais ouye de noz ancêtres; de laquelle depuis se sont emergez innumerables sectes des opinions deprauees contraires de Luther même, & repugnantes l'une à l'autre. Entre toutes lesquelles la plus hideuse & detestable secte de Calvin a precipité vne infinité des ames des Chrétiens aux enfers, & million des corps cruellement occis, & a introduit la perturbation de plusieurs Royaumes de la Chrétienté, & machiné quasi l'entiere ruine de cest vniuers.



QUELQUES
 DESCRIPTIONS
 PARTICVLIÈRES
 DES CRVAVTEZ DES
 SCHISMATICQVES D'ANGLE-
 terre, au temps du Roy Henry
 huittiesme de ce nom.



*Seigneur ils ont tué tes Prophetes, & ont demolytes
 autels. Rom. II.*

*Ils ont mis les corps morts de tes seruiteurs pour viandes
 aux oyseaux du ciel: & la chair de tes saints aux
 bestes de la terre. Pseaume 78.*

C 3

En

EN cette dernière reuolte contre le fils de Dieu & sa sainte Eglise Catholique, commencée en Saxe prouince d'Allemagne par Martin Luther, Moine, mais apostat de l'ordre de S. Augustin, épandu par toutes les parties de Germanie & autres prouinces septentrionales, auancée en France par Jehan Calvin, autre apostat natif de Picardie, prouince de la Gaule Belgicque, & continuée avec toutes inhumanitez, cruautés & grande effusion de sang innocent par les ministres & sectateurs: de ces deux heresiarches, mais principalement de Calvin, on peut apparemment iuger combien grande a toujours été la haine des hereticques contre nostre Seigneur Iesus Christ & sa sainte Eglise. par les deportemens & barbaries de ses satellites de Satan, & les premiers fruits par eux produits eu pillant saccageant, demolissant & ruinant du tout les monasteres & autres lieux de pieté & deuotion erigez, fondez & dediez à Dieu, pour luy seruir, l'inuocquer & faire autres saintz exercices par noz tres-chrétiens & pieux ancêtres.

Et combien que Henry l'huitième, Roy d'Angleterre, ne s'est adonné ny à l'heresie de Luther, ny de Calvin, toutesfois pour la même cause il s'est séparé de l'Eglise Catholique, à sçauoir pour par sa liberté effrence assouuir ses voluptez charnelles, & d'une malice infinie demolit & ruina du tout en l'espace d'un an iusques au nombre de 10000 monasteres, eglises & autres lieux saintz, & contraignit iusques à 100000 personnes religieuses professes, tant de l'un que de l'autre sexe, de laisser leur ordre & profession, quitter l'habit & retourner au monde. Ce quelqu'un a laissé par escrit en un distique.

Milli dena vnus templorum fuit ulit annus:

Quam timeo in paruas vix satis vnus erit:

Le même esprit a depuis conduit & dirigé les rebelles & furieux disciples de Calvin & autres d'imiter semblables actes, en saccageant les Eglises & brisant les images, &c. non seulement en Allemagne, Angleterre: mais en France, Escosse, Irlande, Pays bas, & ailleurs, si lamentable à la posterité, que pitoyable à nous presentement viuans,

Les premiers fruitz du nouuel Euangile.



*Si le Royal Prophete en un chant lamentable
 Depleuroit les gentils la fureur detestable,
 Qui du saint temple auoyent pillé les sacrez biens:
 Las combien nous debuons nous plaindre d'auantage,
 En voyant ruiner d'une plus fiere rage,
 Noz Eglises par ceux qui se disent Chrestiens.*

LA grande enuie dudit Roy Henry nōn encores faoulee par si execrable sacrilege, voulut aussy forcer toutes les principales personnes en hōneur & dignité constituees, à iurer, que vrayement il étoit & debuoit être le supreme chief de l'Eglise d'Angleterre. Ce que les plus sages, doctes & vertueux de son Royaume ont refusé, & d'vn grand zele du pieté ont maintenu & defendu l'autorité de l'Eglise Catholique Apostolicque & Romaine de nostre Seigneur Iesu Christ, & de son Vicaire, successeur legitime de Saint Pierre.

A Pour ceste cause furent iugez à la mort ces deux grands luminaires Anglois, à sçauoir Messire Iehan Fischer, Euesque de Rochestre, peu au parauant pour sa pieté esleu Cardinal, & le
B Seigneur Thomas Morus Cheualier, & au parauant Grand Chancelier du Royaume. Le premier étoit la lumiere de tout le Clergé, & l'autre de la Noblesse & du tiers état.

C Mais pour laisser exemple de constance en la pieté à l'vn & à l'autre sexe: La Contesse de Sarisburie mere du Cardinal Pole fut comme eux decapitee, pour auoir aussy rendu témoignage à la verité.

Les cruauitez des schismaticques en Angleterre.



*En son propre pays, tesmoigne le Seigneur,
 Le vray prophete n'a ni credit ni honneur,
 Quelle honte a la cité qui tue par rigueur
 Ses propres nourrissons, sans estre fauourables
 Aux saints & sacrez chefs des doctes inculpables!
 Qui ont par leurs vertus mis leurs noms en vigneux.*

POUR la même cause & deſenſe de la liberté de l'Egliſe Catholique les Charreux, tresdeuots religieux, furent appellez à même martyre, mais par diuers tormens ſoubz l'ordonnance de ce même Roy.

Après donc qu'ilz eurent été miſerablement detenez es priſons, gehennez cruellement par diuerſes ſortes de gehennes, finalement furent iugez à la mort, liez ſur des clayes & traynez ainſi iuſques au lieu du ſupplice, où ils furent penduz, mais **A** auſſi toſt la corde coupée furent encores demy viſs iettez à terre, **B** & tirez pres d'un grand feu ardent, & le bourreau leur ayant **C** coupé les parties honteuſes, fendu les ventres, leurs entrailles encores palpitantes furent tirees dans ce feu, ou elles furent conſumees; puis leurs teſtes ayant eſté tranchées, leurs corps furent mis en quartiers.



Les cruauitez des schismaticques en Angleterre.



*A vous bons peres saints la reigle sert de rien
De la vie incoulpable, ou d'estre gens de bien,
Ny veillants à minuit, d'auoir prié tousiours:
Ou par salut humain d'auoir fait abstinence?
Tenant le bien pour mal, voz corps pour telle offence
Ont senty des bourreaux les tyranniques tours.*

A **F** RERE Iean Forest, religieux de l'ordre de S. François, au parauant confesseur du mesme Roy Henry 8. fut pendu & brulé avec l'image de S. Dauid, pres la ville de Londres, pour n'auoir voulu approuuer ceste vsurpation de suprême authorité & auoir maintenu la liberté de l'Eglise.

B Plusieurs reuerendz Peres Abbez en diuers lieux du pays pour la mesme cause furent penduz, embouillez, & leurs corps mis en quartiets.

C Plusieurs venerables Prelats d'Eglise sont traictez de mesme, pour la mesme occasion.



Les cruautez des schismaticques en Angleterre.



*Jadis le fier Neron, des payens monstre inique,
A Senèque son maistre une mort tyrannique
Donna, faisant tirer son sang par doux torment:
Mais Henry par son schisme, en plus fiere nature
S'estant tout transformé: d'une double torture,
Fit ce sien confesseur mourir cruellement.*

LES NOMS
DES RELIGIEUX, PRESTRES ET
LAIS, QUI ONT SOUFFERT MARTIRE
pour la defense de la sainte Eglise Catholique au
temps du Roy HENRI VIII.
l'An. 1535. 37. 38. 39. 41. 43.

LES PRESTRES.

Jean Ficher, Euesque de Rochester, Cardinal
L'Abbé de Berlinge.
L'Abbe de Colchestre.
L'abbé de Fontaine.
L'abbé de Glaffenburg.
L'abbé de Geruie.
L'abbé de Reuire.
L'abbé de Redinge.
L'abbé de Saulie.
L'abbé de VVhale.
Eduarde de Bochinge.
Jean Dering.
Huguez le Riche.
Richard Mastre.
Henry Gold.
Robert Laurens, prieur des Chartreux.
Augustin VVebster, aussi prieur des Chartreux
Laurens Coch, Prieur de Dancastre, & trois
moynes avec luy.
Jean Maier.
M. Regnauld.
M. Haile Prestre.
Jean Rochester.
Humfroy Midlemor }
Guillaume Exmeu } Chartreux.
Sebastien Nudigat }
Jaques VVaruer.
Richard Beer.
Thomas Grene.
Jean Davis.

Thomas Ionson.
Guillaume Grenuodé.
Thomas Scriuan.
Robert Salte.
Gualtier Person.
Thomas Reding.
Guillaume Horne.
Guillaume Onion.
Jean Ruggé.
Le Curé de Vande suort.
Anthoine Borbey.
Thomas Belchiam.
Thomas Cort.
32. Cordeliers Prisonniers de diuers lieux ou
ilz sont mortz,
F. Jean Forest.
Thomas Abel.
Eduard Pouel.
Richard Fethersten.
M. Larque.
Jean de Irland.
Et encors deux prestres, dont vous ne scauons
les noms.

LES LAIS.

Thomas Morus, Chancelier du Royaume.
Margerite Conieffe de Sarisburg.
Gilles Heron.
Clement Philpot.
Germain Gerdiner.
Guillaume Asechie.



Q V E L Q V E S
 CRVAVTEZ HORRIBLES
 EXERCEES EN FRANCE PAR
 LES HVGVENOTS CONTRE LES
 CATHOLICQVES, DEPVIS LEVR
premiere rebellion contre le Roy
 l'An. 1562.



Toy donc Filz de l'homme ne les crains point, & ne t'espouante
 pas de leurs paroles, combien que gens incredules & rebel-
 les font avec toy, & que tu demeures avec les
 scorpions. *Ezech. 2.*

- L** A ville d'Engoulême pressée par les Huguenotz leur fut en fin rendue par composition, mais à condition promise & iurée, que les Catholiques tant Ecclesiastiques qu'autres y pourroyent demeurer seuremēt sans estre recherchez ni inquietez. Toutesfois les Hereticques oblieux, ou plustost mēpriseurs du serment qu'ilz auoient fait, & accord solemnelement iuré, si tost qu'ilz furent entrez en la ville, ils commencerent à choisir quelques Catholiques, & les emprisonner. Entre lesquelz fut frere Michel Grellet de l'Ordre de S. François & Gardien du Conuent de son ordre en ladite ville, qui fut apprehendé, & des le lendemain pendu & estranglé à vn arbre, en la presence de Gaspar de Coligny, lors Admiral de France. Mais ce pouure patient souffrant tres-constamment la mort, aduertit cest Admiral Chef des rebelles de sa propre ruine: puis ce martyr estant ietté pour estre estranglé, toute ceste felonne troupe s'escria par trois fois, *Vive l'Euangile.*
- B** Frere Jean Viroleau, lecteur dudit Conuent, fut par eux cruellement occis, luy ayant premierement coupé les parties honteuses.
- C** Frere Jean Auril aagé de 80. ans, eut par eux la teste fendue d'vne hallebarde, & puis son corps ietté dans vn retraits.
- D** Frere Pierre Bonneau, Docteur en Theologie, apres auoir esté par eux detenu huit mois prisonnier en grande misere, fut pendu à vn arbre pres les murailles de la ville.

Horribles cruautez des Huguenotz en France.



Vos ames sont tousiours heureuses par martyre;
 L'Euangile en ayant fait accroistre & reluire
 En force & en vigueur, par un nouveau surgeon:
 Ceste foy cy apres restera triumpante
 Quand la faulse doctrine, & la troupe sanglante
 Auront pour leurs forfaits double confusion.

EN la maison d'un bourgeois de la même ville nommé Papin, ilz enfermerent trente personnes Catholiques qu'ilz firent mourir, mais par trois diuerses especes de cruels torments qu'ilz inuenterent.

A En premier lieu ils en attacherent vne partie deux à deux, lesquels ils laisserent languir, sans leur donner aucune chose pour viure, à fin que l'extremité de la faim les contraignit se manger l'un l'autre, & ainsi moururent de faim avec extreme langueur,

B En apres ils en éstendirent d'autres sur des cordes fort bandees, pour les fier & fendre ainsi par le milieu, & les firent mourir en ce plus que barbare torment.

C Finalement ils en lierent d'autres à des poütres des bois, & par derriere en allumerent des petits feux, à fin que par long torment peu à peu ils fussent ardez & consummez par feu.

Horribles cruautez des Huguenotz en France.



*Les tourments infernaux aspres & execrables,
Dont les poëtes vieux nous chantent en leurs fables,
Horribles se monstrans aux Barbares confuz;
Voycy des Huguenots l'ardeur diabolique,
Cherchans diuers moyens pour le sang Catholique
Espandre, pour tourments aux payens inconnus.*

LEs Huguenotz qui estoient en garnison en la ville de Montbrun, visitoient souuent vne honête & vertueuse damoiselle en sa maison à Marendat pres la dite ville. Elle, qui ne mancquoit de ciuilité, les y receuoit & traictoit avec autant qu'elle pouuoit, de courtoisie, pour les entretenir, afin qu'elle & ses subiects ne fussent par eux molestez.

A Mais ces Barbares despouillez de toute humanité, vn iour ayant souppé avec la dite damoiselle, la prindrent & contraignirent monter en vne chambre ou ayant allumé du feu, y mirent des paeles de fer, desquelles toutes rouges de feu en brulerent les plantes des pieds de leur bonne hoteffe: puis tournans les poinctes des dites paeles contre les iambes d'icelle, luy arrachoyent la peau par eguillettes. La laissans ainsi tormentee, pillerent sa maison & se retirerent.

B Maistre Iean Arnauld, lieutenant general du Roy pour la iustice à Engoulême, fut de ceux qui furent arrêtez apres la prise de la ville. Ce bon iuge apres auoir esté fort mutilé & souffert beaucoup de miseres, fut finalement estranglé cruellement par eux à sa propre maison.

C Ils prindrent la veufue du feu Lieutenant criminel en la dite ville d'Engoulême, aagee de soixante ans, femme venerable: & l'ayant attachee par les cheueux, la trainerent inhumainement le long des rues.

Horribles cruauitez des Huguenotz en France.



Belle louange icy vous en raporterez
 Qui force sus viellards & femmes ezercez,
 Il faut que vous ayez comme vaincueurs le pris:
 Et non obstant qu'auiez, à vostre aduis, victoire,
 Tant plus du sang beuvez, tant plus en voulez boire,
 Insatiables loups, iamais assez v

E

En

A

EN la paroisse de Chasseneuil près Engoulême ils prindrent vn prestre nommé maistre Loys Fayard, homme selon le rapport & tésmoignage des habitans du lieu, de fort bonne vie & vertueux exemple, ils luy mirent les mains dans vne chaudiere pleine d'huile toute bouillante, & à plusieurs fois si souuent & longuement, qu'en fin sa chair cuite & separee des os tomba Et non contens de si cruel torment, luy verserent de ceste mesme huile bouillante dedans la bouche, & eux voyants que ce martyr n'étoit encores mort, le harquebuserent.

B

Ilz prindrent vn autre prestre nommé maistre Colin Guillebant vicaire de S. Auzanni, lequel apres luy auoir couppé les parties honteuses, ils enfermerent dedans vn coffre tout percé de trous de tairiere, puis verserent sur le pouure enfermé telle quantité d'huile toute bouillante, qu'il le feirent mourir en ce torment.

C

En la paroisse de Riuieres, ils en prindrent encores vn autre, auquel tout vif ils arracherent la langue par desfloubz le menton, puis le tuerent. Semblablement à vn autre nommé M. Iean Bachellon de Lanuille ils écorcherent les piez avec fers chauds, puis luy coupperent la gorge.

Horribles cruauitez des Huguenotz en France.



*Le loup, du bon berger ses gloutonnes entrailles
 Remplit, pour mieux apres deuorer les ouailles,
 Car à gaster les bons tend son apetit:
 Et l'heretique assaut le chef & bon pasteur
 Pour mieux mener les siens en tenebres d'horreur,
 A quoy ils sont poussez par le maling esprit.*

A MAISTRE S^mon Sicot vicaire de S. Hilaire de Montier, homme vertueux, aagé de 60. ans, estant trahy par quel-
qu'vn auquel il se fioit, fut mené prisonnier à Engoulême, & mis à rançon excessiue, laquelle ayant payee avec grande diffi-
culté, le mirent, comme il pensoit, en liberté pour s'en retourner. Mais ce poure homme sorty par la porte S. Pierre, ces de-
floyaux enuoyerent apres luy l'vn d'entre eux cōme vn bour-
reau, qui l'acconfuyit sur le chemin, & le prit, puis luy ayant creué les yeux, il luy tira la langue par deffoubz le menton.

B Maistre Guiliaume de Bricailles, & vn autre prestre avec luy, furent pris par ces inhumains, puis penduz en vne caue par chacun vn pied: & pour les continuer en plus long torment, ils leur baillerent quelques fois à manger iusques à ce que l'vn fut expiré, puis tuerent l'autre.

C Ils prindrent vn autre prestre de la paroisse de Beaulieu, nommé maistre Pierre, lequel ils enterrerent tout vif iusques à la teste.

D Maistre Arnould Durandeu vicaire de Fleac, aagé de 80. ans fut par eux esgorgé, puis ietté dans la riuere.

E Vn Cordelier aussi de mesme aage, apres plusieurs reproches & iniures à luy faites, fut precipité vif des murailles de la ville.

Horribles cruautez des Huguenots en France.



Or ce n'est pas assez d'endurer les tourments
 Jamais ouys devant, que font aux innocents
 Les ennemis de Dieu, pour exercer leur foy:
 Par peine prolongeant, font dilayer la mort,
 Et par le long délay en redoublant le tort,
 Augmentant leur plaisir contre Nature & Loy.

A **M**AISTRE Octavian Ronier vicaire de Sainct Cybard d'eaux, tomba entre les mains de tyrans sans mercy : auquel, luy ayans fait en durer vne infinité de maux & villennies, ilz attacherent des fers de cheual aux pieds, puis le attacherent à vn arbre, & le harquebuserent.

B Maistre François Raboteau vicaire de la paroisse de Foulquebrune, fut aussy pris & attaché deuant les bœufs pour tirer la charrue, où il fut si cruellement picqué & fouëtté, que finalement il mourut en ce tourment.

C Ilz en harquebuserent vn grand nombre: entre lesquels, par le cōmandement du Capitaine Piles, furent Philippe du Mont Chirurgien, & Nicolas Guiuee drappier, attachez à vn arbre; ou confessans constamment Iesus Christ nostre Seigneur, selon l'instruction sainte qu'ils en auoyent receu par son Eglise Catholique, ilz moururent tirez d'arquebuses, Tellement qu'en ce diocese d'Engoulême en moins de deux ans furent martyrisez pour la foy Chrestienne, tant de l'vn que de l'autre sexe, tant Prestres, Gentilshommes, damoiselles, que d'autres qualitez, plus de cent & vingt personnes.

*cxv.
Martyrs.*

Horribles cruautez des Huguenots en France.



Lors que le tout puissant le genre humain créa,
 Son propre image en luy & vif pourtraict forma:
 De laquelle pourtant le meschant ne tient conte;
 Les hommes faict tirer comme autres animaux,
 Leur ferrant les pieds nuds, cōme on fait aux cheuaux,
 Par mille maux l'abuse, & n'en a point de honte.

A EN la ville de Houdan, au Diocèse de Chartres, les heretiques ayans pris vn prestre, le menerent dans vne Eglise, où ilz le contraignirent de celebrer la Messie en leur presence, pours'en mocquer. Tandis que ce bon homme continuoit ceste saincte action, ils le frapportoient par le visage à coups de poing armez de gantellets, & luy donnoyent de coups de poignard par autres parties du corps. Ce pendant ce patient ayant le visage tout meurtry, & le corps tout sanglant, continua l'action iusques à la communion, lors luy arracherēt des mains le pretieux corps de nostre Seigneur, & le calice où estoit le sang pretieux,

B & ayans ietté le tout par terre, le foulerent aux pieds. Puis attacherent ce bon prestre au crucifix, & le harquebuserent tellement, que luy qui sacrifioit à Dieu souuerain selon son ordonnance, luy fut même sacrifié hostie plaisante en tēmoignage de fidelité.

C Au village de Florac pres saincte Menchoud, les compagnies du Capitaine Bethune ayans pris vn prestre, luy firent souffrir beaucoup d'iniures & vilennies: il fut cruellemēt foueté,

D puis le Ghirurgien des compagnies luy coupa les parties honteuses, & le firent ainsi mourir. Et ce villain bourreau se vanta que c'estoit le dixseptième qu'il auoit accoutré de ceste façon.

*17. Mar-
tiriser.*

Horri-

Horribles cruautez des Huguenots en France.



*Cacher ne peut le mal qu'il porte en la poitrine
Le Tyran Huguenot; qui d'enuie mâtine
Se montrant comme Jui fennemy du Seigneur,
Le prestre ayant forcé à celebrer la Messe,
Mysteres prophanant, & le batant sans cesse,
L'a mis finalement à la croix du Sauueur.*

A Clery, apres auoir ruiné le dedans de l'Eglise, & pillé ce qu'il y auoit de precieux, tant reliques qu'autres choses seruantes au seruice de Dieu, ils rompirent aussy la sepulture du Roy de France Loys vnziesme de ce nom, bruslerent les os d'iceluy, comme voulants effacer sa memoire. Mais il n'ont éparigné ailleurs les Ancêtres du Roy de Nauarre leur Chef, tant ils l'ont remplis d'humanité, ny semblablement la sepulture du Conte Iean de Engoulême, lequel fut de tresbõne & saincte vie.

^{25.}
Martyrs.
B En vn village dit Pat, distant six ou sept lieuës d'Orleans, vingt & cinq Catholicques poursuiuiz de ces forcenez, se sauuerent dans l'Eglise, n'ayans autre lieu de retraitte. En ce nombre il y auoit quelques enfans, lesquels monterent pour se sauuer dans le clocher. Mais les ennemis ayans bouté le feu à l'Eglise, ces poures enfans, contraincts par la flamme qui les gaignoit, & la fumee qui les étouffoit, se ietterent en bas au dehors, & tombez entre les mains de ces tigres, furent par eux iettez dans le feu, où ils finirent leurs iours.

C Ils lierent plusieurs Prestres avec les licols de leurs cheuaux, & les trainerent apres eux.



Horribles cruauitez des Huguenots en France.



*La rage des malings ne laisse être en repos
 Les os sacrez des saints aux sepulchres enclos,
 O rebelles mutins, en mesprisant les loix!
 Leurs corps enseveliz par plusieurs ans passez
 Brulé tu as en cendre, & puis en l'air iettez.
 N'ayant aucun respect aux Seigneurs ny aux Roys.*

A Saint Macaire en Gascoigne ilz ouuroyent les ventres des Prestres , & peu à peu enrolloyent les entrailles d'eux entour des battons.

BC plusieurs martyrs. Au même lieu ils enterrent plusieurs Prestres tous vifs , & à coups d'espees taillèrent en pieces les petits enfans des Catholiques.

D En la ville de Mans ilz prindrent vn Prestre fort aagé , luy coupperent les parties honteuses, les feirent rôtir sur le gril, puis le contraignirent les manger ; & pour voir comme il les digeroit, luy ouurirent l'estomach luy viuant , & luy feirent ainsi finir ses iours.

Horri-



Horribles cruautéz des Huguenortz en France.



*Ces tyrans insensez n'estants iamais contents,
 Inuentent tous les iours autres nouueaux torments,
 A leur ardent courroux ne suffit nulle paine:
 Ilz s'esgaient à voir souffrir cruelle mort.
 Aux peureux innocents, qu'ilz font mourir à tort,
 Montrant par tel tourments leur tant mortelle haine.*

A **D**V temps que François du Cassé étoit Lieutenant pour le Roy de Navarre en la ville de Bazas en Gascoigne, deux de ses soldats ayans forcé vne femme vefue, la tirerent couché sur le doz, & luy emplirent la partie honteuse de poudre à canon, y mirent le feu, ce qui luy fit creuer le ventre, & épandre ses entrailles dehors, & rendit en ce torment sont innocent esprit à Dieu.

B Le Seigneur de sainte Colombe, le Capitaine Gohas, & vn grand nombre d'autres gentilshommes, s'étans renduz par composition au Comte de Montgomeri, qui les tenoit siegez, demurerent neuf mois ses prisonniers. Au bout de ce temps, qu'ilz pensoyent sortir à condition de leurs rançons, ce Conte leur fit vn soupper, où il les fêtoya, cōme il disoit, en amy; mais au partir de la, fit cacher gens en leurs chābres, lesquels de nuict les tuerent tous, contre la foy publique iurée, les ayans receuz, & si long temps gardé prisonniers.

C En la ville de Montbrison, le Baron des Adrets fit precipiter plusieurs Catholiques du haut d'une tour fort haute en bas; & de peur qu'ils n'echapassent, ses soldats par son commandemēt les receuoient en bas sur la pointe de leurs picques.

*Plusieurs
martyri-
ses.*

Horribles cruautez des Huguenotz en France.



*Couure tant que tu peus par obscures tenebres,
Les meurdres que tu fais aux nobles gens celebres,
La vengeance pourtant de Dieu n'eschapperas:
De ceste femme aussy les larmes que resueilles
Les hauts cieux penetrants viendront à ses oreilles,
Qui de son Trosne clair voit ce qu'on faict ca bas.*

A **L**'IMPVDENCE & barbarie d'vn Huguenot fut telle, qu'il se fit vne chaine d'oreilles de prestres, laquelle il portoit à son col publiquement, & s'en glorifioit deuant les chefs de l'armée.

B Ilz coupperent les nez, les oreilles, & creuerent les yeux à plusieurs prestres ministrans à Dieu.

C Ilz fendirent vn prestre par le ventre tout vif, en tirerent les entrailles, y mirent de l'auoyne, & en firent vne mangeoire pour leurs cheuaux.

D *Plusieurs martyrs.* Les hereticques de la ville de Nismes en Languedocq daguerent de sang froid vn grand nombre de Catholicques, & demy morts les ietterent dans le puis de l'Euueché, lequel est fort large & profond, & par deux fois l'en emplirent.



Horribles cruauitez des Huguenotz en France.



*L'estable plein d'horreur de Diomedes en Thrace
La cruauté n'a veu que la maudite race
Des Huguenots a fait sans se saouler assez:
Voicy aux corps des morts font encor mille maux,
De leurs ventres faisant repaistre leurs chevaux,
Les ayant par auant cruellement tue.*

IA CQY ES Sore, Corsaire notable & remarqué pour les cru-
 autez entre toutes les pyrates, estoit, comme il disoit, Admi-
 ral de Navarre, soubz l'authorité de Ieanne d'Albret nommee
 Royne de ce Royaume. Cestuy voguant vers les isles de Made-
 re & Canarie, decourrit quelque vaisseau Portugais tirant vers
 l'Amerique, lequel il pourfuiuit, l'acconfsuiuit & aborda, là de-
 dans il trouua quarante religieux de la societé du nom de Iesus,
 lesquels s'en alloient prescher l'Euâgile, & planter la foy Chre-
 stienné entre ces payens de la terre Bresilienne. Luy écumant
 d'alteration de ce sang innocent, meurtrit, & fit meurtrir par les
 siens ceste sainte compaignie, & les fit tous ietter dans la mer,
 les vns demy morts de coups de dague, les autres ayans les bras
 coupez, les autres apres leur auoir fendu le ventre & arraché le
 cœur. Entre toute ceste heureuse troupe; il y eut le pere Ignace
 qui en estoit chef, lequel apres auoir receu beaucoup d'iniures
 & traits de la cruauté de ces barbares inhumains, fut ietté en la
 mer, tenant entre ses bras vn' image de la vierge Marie, mere de
 nostre Sauueur, lequel il tint si ferme, qu'on ne luy peut faire lâ-
 cher, & rendit ainsi avec ses compagnons son heureux esprit à
 Dieu, couuert des ondes, avec plusieurs sacrez ioyaux & saintes
 reliques qu'ilz portoyent avec eux.

40.
 Martyrs.

Horribles cruautez des Huguenotz en France.



*Ils ne brigandent pas seulement sur la terre,
 Mais sur la mer aux sainets ilz font ausy la guerre,
 Du sang desquelz tueZ les eaux changent couleur:
 Reiettans des Chrestiens la foy tousiours connue
 Empeschent qu'elle soit des payens entenduë,
 Afin qu'en ignorance ilz meurent, & erreur*

EN l'an de nostre Seigneur 1567. au monastere des Chartreux, appellé Bourfontaine, situé au Diocese de Suesion, trois moynes prestres & deux freres laiz furent tuez par les hereticques, qui avec violence entrerent ledict monastere pour le piller, dont les noms icy s'ensuyuent.

Le venerable Pere Domp Iean Motot, vn des procureateurs, qui d'vn coup d'harquebuse a rendu son esprit à Dieu.

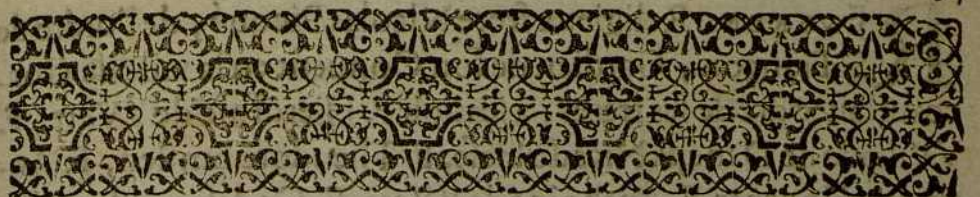
Le venerable Pere Domp Iean Meguen, fut tué d'vn coup d'harquebuse.

Le venerable Pere Domp Iean Auril, qui passant dans l'Eglise iusques à le grand autel, nauré d'vn coup d'harquebuse termina sa vie.

Frere Benoit Leuesque lai, dispensier dudit monastere, estant pres la chœur faisant sa priere penitenciale, fut tué.

Frere Tibault aussy lai, pour le zele de nostre Seigneur, fut tué dans la sale

Ces & les autres Religieux Prestres & laiz Catholicques susdicts, n'estans pas gens qui manient des armes: mais qui d'vne patiente tresconstante ont souffert le martyre, sont bien peu au regard de tous ceux qui par telles voyes de cruauté ont esté mis à mort en la plus grande partie des prouinces, villes & autres lieux de France. Sans parler de ceux qui par horribles trahisons des aduersaires ont esté meurdriés. Entre lesquels ie ne puis passer soubz silence la mort de feu Tresnoble, loyal, vaillant & victorius Prince François de Lorraine Duc de Guise: la mort duquel inuentée à l'école de Beza, fut perpetree par le malheureux traitre & huguenot Iean Poltrot. Tels & semblables exéples pourroient être assez souffisants pour admonerer les sages en cognoissant l'arbre par ses fruicts, d'euiter le même mal, & aux iniques donner reniors de cōsciēce, si il y a quelque espoir de repentance.



DESCRIPTIONS PARTICVLIERES
 DE QVELQVES BARBARIES
 ET
 CRVAVTEZ PERPETREES
 PAR LES REBELLES CALVINISTES,

GVEVS, ES PAIS BAS, SOVBS L'AVTHO-
 rité vsurpée de *Guillaume de Nassau*, Prince
 d'Orange, ennemy de Dieu, tyran
 contre l'Eglise Catholique, & rebelle
 à son Prince naturel, legiti-
 me & bienfaicteur.



Ilz émeurent à courroux Moysé és pavillons, & Aaron le saint du Seigneur.
 La terre s'ouurit & engloutit Dathan, & couvrit la congregation d'Abiron,
 Et le feu s'esprit en leur assemblée: la flamme brusla les pecheurs.

Pscaume 105.

REVEREND Religieux frere Nicolas Picqué, de l'ordre de S. François, Gardien de son Conuent en la ville de Gorcom, avec dix de ses freres, à sçauoir F. Hierosime de VVert, F. VWillade de Dane, F. Nicaise Hefe, F. Theodore Emden, F. Anthoine Hoornar, F. Anthoine de VVert, F. Godefroy Meruelle, F. François Roo de Bruxelles, F. Pierre d'Asche, F. Corneille de VVic, apres auoir receu & doucemét souffert beaucoup de contumelies, furent enuoyez avec plusieurs autres en la ville de Briel: lesquels tous souillez & barbouillez de fange, furent à coups de bâton menez par les soldats en procession à l'étour d'un gibet, **A** deuant lesquels vn impudent soldat portoit la croix, en se moquant. Et finalement furent en nombre de dixneuf le 9. de Iuliet l'an 1572. de nuict penduz ensemble és poutres d'une vielle grange: puis ces tygres cruels contre les morts leur coupperent les narines, les oreilles, leur fendirent les ventres, en tirerent ce qu'ils peurent de graisse, qu'ils vendirent par les pays. Avec les vnze sus-nommez furent M. Leonard Vechel Pasteur, M. Nicolas Popelius soubspasteur. M. Godefroy Duneus, autrefois Recteur de l'vniuersité de Paris, lors Pasteur de Gorcom, M. Iean Osteruic, Pere des Religieuses du conuent du même lieu, M. Adrian Heluarenbeck, & M. Jacques Lucopius religieux de l'ordre de Premontré, vn pere de l'ordre des freres Prêcheurs, M. André VValtery, Pasteur en Haynort.

584.
Martyrs.

En ceste ville de Briel furent martyrisez par plusieurs fois iusques au nombre de 184 personnes Ecclesiastiques.

C Ils abatirent l'image de Iesus Christ crucifié, qui étoit élevée dans l'Eglise de Gorcom, selon la coutume des Chrétiens, & la pendirent au gibet.

Ils arracherēt aussy la S. hostie des mains d'un prêtre en l'Eglise de Goude en Hollâde, & l'attacherent avec des cloux au gibet.

Barbares

Barbares cruautéz des Gueus es pays bas



*Par nouueaux feuz tousiours accroit l'embrasement
 S'il n'est bien tôt éteint du tout commencement:
 De la Belgique ainsi commença la ruyne:
 Les ornemens diuins & l'un & l'autre emporte,
 Tous sont d'un mesme esprit, tous font de même sorte,
 Comme ils ont veu à leur sacrilege voisine.*

Q Vand le Prince d'Orange auoit surpris la ville de Rurmonde au pais de Gueldres, ses soldats vindrent par violence dás le monastere des Chartreux, criants *Gelt/Gelt*, c'est à dire, d'argent, d'argent, & à l'entrée furent tuez trois freres laiz, Albert VVinda, Jean Sittart, & Estienne de Rurmonde: & courrans dans l'Eglise, y trouuerent le venerable Prieur Ioachim en sa deuotion avec ses freres, & l'ayant blessé, le menerent de là. Quatre des autres religieux y furent tuez: nommément Ieá de Liege, & Seuerus Prestres, Henry VWellen & Frederic Doyés: tous les autres ont ils fort blessé.

A Ils prindrent Vincent Hercq frere lai, & le menerent dans l'Eglise, où se prosternant en genoux, disoit: O Seigneur Dieu que ie sois digne de mourir avec mes confreres; & ce oyant vn des soldats, luy donna vne grande playe à la teste; tellement que le sang coula fort haut contre vne muraille, où on le voit encore, & le tira à la ruè, demandant s'il vouloit quitter sa religion, & se renger de leur coste, ils luy conserueroient sa vie: sur quoy resoluément respondit, plustost vouloir endurer la mort, que renier sa foy, & pria, *O Seigneur pardonnez a eux, car ilz ne scauent ce qu'ilz font*, & le voyants si constant, l'ont tué des coups d'harquebuses.

B Au mesme temps fut martyrisé avec lesdits religieux Paul VValvic Chapellain du Reuerendissime Guillaume de Linden Euesque de Rurmonde, qui fuyoit audit lieu pour mourir avec si heureuse compaignie,

Le Prieur susnommé mirent à rançon de deux mil florins, & permirent aller à Coloigne, où de ses playes & mal ttaictement, après l'espace de dix semaines, trespassa.

En ceste ville de Rurmonde furent martyrisés iusques au nombre de vingt & six, tant religieux que Prestres.

Barba-

Barbares cruautéz des Gueus es pays bas.



Ni saincteté de vie, ni le sang innocent,
 Te faire auoir pitie ne peut aucunement,
 O gens malicieux! qui les autels souillez,
 Prophanant lieux sacrez, sans pœur ou reuerence,
 Du Seigneur là present tu ne crains la puissance,
 Les habits des Chartreux de sang rëds tous mouillez.

L Es Gueux, ayans par surprinse gagné la ville d'Oudenarde en Flandres, apprehendirent tous les prestres, lesquels par leur vertu & doctrine furent les plus renommez de cette prouince, & les emmenerét au chasteau, & apres plusieurs contumelies & opprobres, ils prindrent Maistre Pierre homme venerable, & plus d'aage de tous, le despouillant de ses habits iusques à sa chemise, & lians ses mains & pieds ensemble sur le dos, le precipiterent d'vne fenestre dans la riuere, & en la cheute prioit avec grand courage & constance, disant: *Fiat voluntas tua Domine.*

B Apres cecy ils ietterent en semblable maniere les venerables Iean Obstal, Paul Coye, & tous les autres: entre lesquels Maistre Iacques Obeyn fort aagé & debil, qui ne sçachant naiger, fut porté par la marée, & loing de là fut prins, & sa vie sauuée.

C Frere Iean Mahus, de l'ordre de S. François, homme venerable, & auparauant designé Euesque de Deuenter, fut aussy par eux forr blessé, foulé aux pieds, & avec infinité d'autres villainies & opprobres le laisserent parmy la ruë comme vne charoigne vile & abiecte.

D En ce mesme Conté de Flādres guere loing d'Ypre, ces Gueux barbares ont pris des prestres, & les enterrerent tous vifs iusques à la teste, ausquelles ils iouerent à la boule.

Barbares cruautéz des Gueus es pays bas.



Le glaive estant lassé, la rage icy se change,
 Et non saoulé du sang, le fier bourreau se range
 A changer les moyens pour les faire mourir:
 Les uns precipitant dedans les roides eaux:
 Et non contents encor par les tourments nouveaux,
 Aux corps mis vifs en terre: ils ionent à plaisir.

LA ville de Delft en Hollande saisie, & le Prince d'Orange y estant arriuë, prenoit pour son logis le monastere de S. Agata, dont estoit Pere Confesseur des Religieuses le venerable personnage Cornelius Musius, homme de grand'erudition, & excellent en Poësie. Le Princc d'Orange feignoit auoir ce personnage en reuerence, & luy porter faueur, comme il estoit fort dissimulé en tous ses comportements; mais son esprit cruel, ne pouuant plus contempler la face venerable de ce bon personnage, donnoit charge au Sieur de Lumay de le depescher à sa volonté, & pour mieux venir au bout de ses desseings, on luy donnoit congé de se retirer hors la ville ou bon luy sembleroit. Mais ce bon homme s'estant mis en chemin, rencontra certains bourreaux qui le menerent avec eux pour le faire mourir avec tels torments qu'on auoit aduisé.

A Premièrement ils le tormenterent de diuerses especes de tortures, puis le pendirent tout nud par les deux mains à vne échelle fort longue, le plus haut qu'ils peurent, & luy attacherent aux pieds vne grande pesanteur de poids, pour le tirer d'auantage, & luy apposerent deux torches ardentes soubz les esfailes.

B En apres ils le lierent couché sur le dos, & avec vn entonnoir luy emplirent le corps d'eau, puis le frappans à coups de batton, luy firent sortir ceste eau par tous les conduits ouuerts du corps.

C Cela fait, ils le pendirent par les deux gros orteils des pieds avec des cordes nefues, lesquelles luy enleuerent la peau & la chair, laissant l'os tout nud, & tomba lors son corps, fort debilité de tels torments, en terre.

D Et finalement il luy couperent les doigts & les orteils, & ainsi le menerent parmy la neige, rougie de ce sang innocent, dans la ville de Leyden en Hollande, & là le pendirent au gibet, où le corps, tout attenué de tant de cruantez qu'il auoit souffertes, son esprit vola ioyeux au ciel, avec la palme & couronne de Martyre le 10. de Decembre, 1572.

E Frere Engelbert vander Burg, de l'Ordre de S. François, fut pris en la ville d'Alckmar en Hollande, & entre autres tormens, son corps vis tranché tout au long avec des couteaux, comme vn pourpoint.

F En la ville de Goude en Hollande, le Sieur de Lumay fit prendre deux bons Religieux l'vn nommé frere Jean Rikestel, Pere de la maison de collation, & l'autre frere Adrien, Procureur de la mesme maison, les fit depouiller tous nuds, & contraindre en sa presence, par ses soldats à coups d'espee courir dans les buissons, entre les épines; puis les voyant leurs corps tout dechirez & ruisselans de sang, les fit tuer.

Barbares cruantez des Gueus es pays bas.



Ta vraye pitié ny ta docte science
 Mvsi des Muses fils; n'aussy la reuerence
 Que ton esprit divin par tout t'a faict tenir:
 Mais tu es maintenant beaucoup plus glorieux,
 Par trescruelle mort, portant couronne aux cieus,
 Pource que nostre Dieu vent les siens garantir.

MAISTRE Jean Ierosme d'Edam, avec quelques autres Catholiques de la ville d'Horne, furent pris par les Gueuz & menez à vn lieu vulgairement dit Scagen, situé en Noort-hollande, là où apres auoir esté par huit fois terriblemēt gehennez, dont quelques vus d'eux moururent, ils les lierent tous nuds sur le dos, & mirent sur leurs ventres des bassins à rebours, & dessoubz des rats vifs, & dessus le bassin firent de feu, & par la vehemence de la chaleur qui se resentoit par dedans, rongerent les rats de trous à leurs ventres, & fuirēt dans le corps: par lesquelles tortures inhumaines aucuns de ces heureux innocens ont dedié leurs ames à Dieu.

B Ursula Talefia Religieuse au beguinaige d'Harlem, apres que son pere, homme de grand aage, & vn des Magistrats de la ville, avec plusieurs autres Catholiques de qualité furent penduz, elle fut menée dessoubz le gibet, & luy demanderent si elle vouloit quitter sa foy & religion, & se marier avec vn soldat. Ce que comme resoluément elle refusoit, la prindrent & ietterent dans l'eau, où elle fut noyee.

C Sa soeur, femme mariee. plaignant la mort de ses parés, aussi perseuerant à la mesme foy, eut la teste rompuë d'vn coup d'vne pierre grosse, tellement que les cerueaux luy coulerent le long du visage.

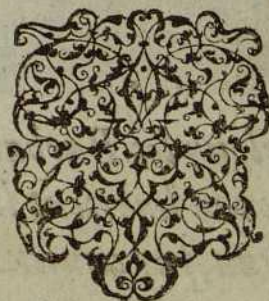
Barbares cruautéz des Gueus es pays bas.



*Le Scythe tant cruel, ny les Barbares fiers,
 Qui du mont Caucasin habitent les rochers,
 Nyl' Hetrusque tyran, par enuieux venin,
 Qui faisoit aux corps morts attacher les viants,
 N'eurent cœurs si felons, si cruels ny sanglants,
 Comme a la ravissant canaille de Calvin.*



PLVSIERS autres cruautez ont esté faictes par ces
 Gueuz tyranniques, en la plus part des prouinces du
 pays bas, & principalement en Hollande, Zelande, Flā-
 dres, Brabant, Gueldres & Frise. Et si insatiable fut leur
 soif du sang innocent, qu'en l'an 1566. au mois de Iuillet,
 en vne assemblée à Sainct Trude in crypta par eux fut
 proposé. Qu'on massacreroit en vne nuit par tous les
 dixsept prouinces, toutes les personnes Ecclesiasticques.
 Ce que nostre bon Dieu par sa diuine prouidence leur
 n'a permis: auquel soit tout honneur, & louange, en tou-
 te eternité, Amen.





L'INQUISITION ANGLOISE
ET

DESCRIPTIONS D'AVCUNES
CRVAVTEZ MACHIAVELLIQUES

EXERCEES EN ANGLETERRE, ET

Irlande, par les protestans Calvinistes, soubz le
regne d'Elizabeth, à lors regnante.



*Nous sommes mortifiez pour toy par chascue iour: & sommes estimez comme
brebis d'occision* Pseaume 43.

*En te leuant, tu auras pitié de Sion: car le temps est venu que tu ayes miséri-
corde de luy: car le temps est venu.* Pseaume 101.

A Les Prestres celebrants la Messe en lieux secrets , sont par trahison decouverts & pris avec nombre des Catholicques assistans au sain& Sacrifice , menez rudement avec opprobres par les rues en prison.

B Maisons des Catholicques surprises & pillées de nuit, & eux mêmes saisis & menez prisonniers.

C Prêtres celebrants la Messe pris, menez, montez sur des chevaux en leurs habits sacrez par les rues, avec torches ardentes en plain midy, par derision.

D Catholicques garottez deux à deux, transférerez d'une orde prison en vne plus sale & hideuse.



Persecutions contre les Catholicques par les Protestants
Machiauellistes en Angleterre.



Les bons ont nul repos, tousiours propre est le temps
De nuict comme de iour pour nuire aux innocents:
La nuict est plus commode aux malings neantmoins,
Diables par le iour, esprits nuisifs de nuict,
Pillants les biens des bons, en prennant leur deduict,
A fin qu'il soit caché par faute de tesmoins.

- A** PÈRES de la compagnie du nom de Iesus, Prestres, Gentils-hommes & autres Catholicques, torturez cruellement & d'estrange maniere dans la tour de Londre. A laquelle torture ils mettent principalement les Prestres pour les contraindre par l'aigreur des torments de declarer ceux qui ont assisté au diuin seruice, & autres fonctions de la prêtrise Chrestienne.
- B** Ils fourrent des petits poinçons aiguz ou éguilles entre la chair & l'ongle aux prestres.
- C** Ils meinent violemment les Catholicques prisonniers aux prêches des ministres hereticques.
- D** Lieu qu'on appelle petit repos, où ils mettent les Catholicques: lequel lieu est fort étroit, qu'on ne s'y sçauoit tenir debout assy, ny couché,

Entre plusieurs autres tourments, lesquels en ce present liure ne sont pourtraits, i'ay trouué vn lequel ie ne puis passer en silence, à sçauoir, que peu de temps passé ils ayent aucuns des Catholicques iettez en vne orde & abominable prison nommée Bridewel, laquelle est ordonnee pour punir & tourmenter les bliures & coquins, qui en ce lieu sont contrainsts de tourner certain moulin à bled. Donc entre telle canaille ils meslent les Catholicques, sibien les nobles que les ignobles, afin qu'ilz fassent vn mesme ouurage à viner le moulin. Les Catholicques miserables en toute façon, non seulement sont subiectz d'endurer iournellement les villainies & brocquards de ces rustres & vilains, mais aussy sont affligez & tourmentez à coups de fouët par les bourreaux & sergens, & par viue force contrainsts à tourner le dit moulin, & cependant on ne leur donne autre nourriture que de pain moisi & de l'eau,

Persecutions contre les Catholiques, par les protestans
Machiauellistes en Angleterre.



Qui tient la foy est traistre, & d'être Catholique
Est trop horrible crime aupres de l'hereticque,
De là vient la furie au Caluinist Anglois:
Sur la torture ils font les Prêtres tourmenter,
Les Catholiques prends pour les faire accuser,
A fin de les tirer en danger de leurs loix.

VNieune homme Catholique, voulant sortir d'Angleterre pour la liberté de sa conscience, & seruir à Dieu sans danger de ces barbares torments, fut saisi en vn port de mer, & mené prisonnier en la tour de Londres, où que tant de froid, & de froids, & d'autres incommoditez, ils le laisserent mourir, & eux le dépouillans tirerent avec les vêtements la chair de ce pore corps, laquelle laissoit les os.

B Engin de fer, lequel fait ployer vn homme tout rond comme vne boule, dans lequel ils mettēt les Catholiques, & les y font tenir quelques heures.

C Messire Henry Perly, Conte de Northumberland, Seigneur non moins vertueux que noble, quelques annees apres que le tresnoble Seigneur Thomas Perly son frere auoit été decapité, pour auoir maintenu la foy Catholique, fut emprisonné, & son innocence étant telle qu'on ne trouuoit cause ou couleur de le faire mourir publiquement, fut cruellement meurtry dans la prison. Les hereticques feirent courir le bruit que luy même s'estoit tué d'vn coup de pistole : mais la verité du faict a été cogneue, & leur mensonge & barbarie decouuerte.

D La maniere comme les Catholiques prisonniers ont les fers mis aux pieds.

Persecutions contre les Catholicques , par les protestans
Machiauellistes en Angleterre.



*Ce qu'en cachette on faiçt le temps descouvrira,
Et ny à tel secret qui ne se monstrera,
Tout ainsi vient au iour cette acte inhumaine:
Les bons par trahison sans cause on faiçt mourir,
Mais il s'accusera soymsme le meurtrier,
Et selon ses deserts en portera la peine.*

EN la ville de Yorck, le Conte d'Huntington, homme cruel y étant Gouverneur pour la Royne, se mit à rechercher & tormenter les Catholiques. Entre autres qui furent affligez, fut saisie vne tres-vertueuse femme nommee Margarite Midleton épouse de Iean Clethero, bourgeois de la dite ville: elle accusée d'auoir receu les prestres de Dieu en sa maison, & les auoir secouru de ses biens; mesmes qu'elle auoit receu en sadite maison plusieurs Catholiques pour assister à la Messe, & autres fonctions de la prêtrise Chrestienne necessaires au salut des hommes. Et pour ce qu'elle ne voulut respondre à leur volonté, ne nommer aucuns de ceux là, pour n'estre cause de leur mort, & ne les attirer en telle misere de torments, ny pareillemēt faire naufrage quād à la foy, elle fut condamnee à la mort bien cruelle, à sçauoir d'estre pressée en la maniere que ceste figure le montre, Laquelle sentence elle receut ioyeusemēt & avec constance admirable disoit allant au suplice: *Le chemin est autant court pour aller au Ciel par vne maniere de mort, que par vne autre.*

Elle fut despoillée de ses vêtements, seulement luy fut laissée sa chemise, puis les pieds & mains liees, on la coucha par terre étant mise sous son doz vne pierre grosse & poinctue: dessus son corps on mit vn aix, sur lequel on posa de poix iusques à la pesanteur de mille liures, & fut ainsi son poure corps delicat froissé & rompu en piéces. Entre ces tormens elle se montra par vne merueilleuse patience & constance armee & munie de la vertu d'en haut, de laquelle Dieu a tousiours assisté entre les barbares cruantez des tirans ses saints & fideles témoins. Son mary, durant ce temps fut banny de la ville, ses petits enfans, pleurans & larmoyans la mort de leur fidele mere, furent apprehendez, & répondans quant à la foy, selon que saintement elle les auoit enseignez, furent outrageusement & cruellement fouettez, & l'ainé de tous, aagé seulement de douze ans, fut arresté, & mis prisonnier.

Vn prestre fut mis en des ceps de bois, les pieds en haut, où il fut derenu si long temps que prestres par la puanteur de ses propres excrements il fut suffoqué.

Fosses profondes dans terre plaines d'iusfection de mauuais air & puâteur, dans lesquelles on deualle les Catholiques, ou le plus souuent ils sont suffoquez de tel air infect.

En ceste sorte toutes les prisons d'Angleterre sont remplies de fideles Catholiques.

Persecutions contre les Catholiques, par les Protestants
Machiauellistes en Angleterre.



Et toy femme constante & tressainct & heureuse,
Fais ton sexe honorer par ta mort glorieuse,
Par pierres & par poids ayant le corps pressé:
Rien ne t'a empesché de ton Dieu supplier,
Or qu'un mont vint son poix sur toy multiplier,
Tant ton fidele esprit est aux cieux adressé.

A **O**REILLES percees aux prêtres avec vn fer chaud.

B Catholicques attachez à des charrettes, & fouettez par les quarrefours.

C Catholicques piloriez & attachez par les oreilles avec de cloux auxdits pilloirs, pour auoir eu pitié, & bien parlé de l'innocence des martyrs & autres Catholicques affligez pour la doctrine Chrétienne.

D Vn Catholicque saisi en la ville de Douuer, & enucloppé dans vne peau d'ours, fut ainsi meurdry des dogues, qui sont grochiens du pays.

E Catholicques menez deuant les gens tenans le lieu de la iustice avec les larrons, meurtriers & autres malfaiteurs.

Perse-

Persecutions contre les Catholiques, par les Proteftans
Machiauellistes en Angleterre.



La cruauté vêtant la robe de iustice
Sous le masque du droit, exerce sa malice,
Sans respecter raison, foy, ou iustes querelles:
Le Juge Calviniste ainsi per fouet & fer
Catholiques fidels vient toujours tourmenter,
Qui ne peuvent mouvoir ses iniustes oreilles.

DORMI.

Dormitius Hurlens, Docteur en l'vn & l'autre droit, ayant demeuré quinze ans en l'vniuersité de Louvain, & quatre ans lecteur en l'vniuersité de Reims, sous l'authorité de Monsieur le Reuerendissime Cardinal de Guise Archeuesque de Reims: apres il s'en alla à Rome, ou recogneu homme de singuliere vertu & pietié, fut par le Pape Gregoire tresiesme du nom, créé Archeuesque de Cashel en Irlande, sa patrie naturelle. La diligémente retourne pour essayer de recueillir son troupeau, rencontra quelque petit nombre de Chrestiens fideles, restez de tout le naufrage, fit selon les fonctions Episcopales le deuoir d'vn vray pasteur: & accablé d'auoir confirmé quelques enfans, fut taissi. On luy offrit premierement grandes commoditez s'il vouloit apostatizer, & renoncer la foy de Iesus Christ, mais luy ne pouuant estre ébranlé de telles promesses, ains leur offrant vne douce conference pour leur faire cognoistre leurs erreurs, & les en retirer; eux creuants de dépit & forcenerie, le mirent aux tormentz. Ils le botterent de bottes pleines d'huile, & lié le mirent en la façon que montre ceste figure, deuant vn grand feu luy firent rôtir ses bottes es iambes, & cuire les iambes dans les bottes avec l'huile, tellement que luy tyrans les bottes ils luy enleuerent la chair iusques aux genoz, laissant les os du tout decouverts & nudz. Et le voyants, nonobstant tant & de si aigres tormentz, constant en la foy de nostre Seigneur Iesus Christ & de son Eglise, en vn matin, enuiron les trois ou quatre heures, ils le pendirent avec vne osiere de bois, pour le faire plus longuement languir. Le bruit est, que pour certain en ceste contree là au mesme lieu vne Damoiselle fut deliurée d'vn esprit maligne.

B

G

Patrice O-Hely, de l'ordre S. François, Euesque de Maio, accompagné d'vn autre Religieux du même ordre, fut pris & perdu en vn lieu nommé Kilmallock: & pour les faire manger par les loups, ou autres bestes sauuaiges, les pendirent si bas que peu s'en falloit que leurs pieds ne touchassent à terre: toutefois les bestes sauuaiges, plus humaines, & moins cruelles que les heretiques, ne leur toucherent aucunement. Dont plusieurs s'étonnerent, veu que le pays abonde en bêtes cruelles, lesquelles cherchent tousiours quelque proye.

Persecutions contre les Catholiques par les Protestants
Machiauellistes en Irlande;



Irlande, puis apres que l'Oceane mer
 Peu loing de l'Angleterre en Isle fait syster,
 N'estans pas des Anglois que bien peu separée:
 Mais separee pas de cruelle voisine.
 Subiette à leur erreur, subiette à leur ruine,
 Tant que l'une si bien que l'autre est infectee.

A **L**A maniere comme ils traignent les Iesuites prêtres, gens de bien hommes & autres Catholiques sur des claves au lieu du supplice, tormentez de l'importunité des ministres heretiques pour les seduire sur le point de la mort avec execrables blasphemes & opprobres.

B Les Catholiques prests d'être executez, sont interrompuz en leurs saintes prieres & meditations, on les traine pour leur faire voir le piteux spectacle des barbares cruaucez exercees contre leurs compaignos desia martyrisez.

C Estans penduz auant qu'ilz soyent étranglez, on re tire la charrette sus laquelle on les fait monter pour les attacher au gibet, puis on coupe la corde pour les ietter en terre.

D De la on les tire pres vn grand feu, où reuenuz à eux, on leur coupe, eux encores viuans, les parties honteuses, on leur fend le ventre, on en tire hors les intestins, qu'on iette dans le feu, puis on met le corps en quartiers.

E On met les têtes & les quartiers des corps dans vne grande chaudiere bouillante, puis on les met es portes de Londre & autres lieux.

Persecutions contre les Catholiques, par les Protestants
Machiauellistes en Angleterre.



Par nostre sang coulant nous confirmons la foy
De Christ, & des ayenlx l'inviolable loy,
De son Eglise ausy la guide & gouvernance,
Qui aux vrais successeurs de Saint Pierre a esté
Guidant l'Eglise à Rome, & son auctorité
Ne peut, Antipapeß, tomber en ta puissance,

MARIE Serenissime Royne d'Escoffe, & legitime heritiere de la couronne d'Angleterre, Douairiere de France, par le deces de François second du nom, Roy treschrestien des François de memoire louable, duquel elle fut epouse, fille de Jacques cinquieme, & mere de Jacques sixiesme, à present regnant Roy d'Escoffe, extraict par sa mere de la tresillustre maison de Lorraine, moleste'e par les hereticques en son Royaume, lesquels n'epargnēt leurs Princes naturels, qu'ilz ne leur facent sentir combien est barbare l'heresie, laquelle depouille ceux qui en sont infectez, d'humanitē, se retira en Angleterre à la semonce de la Royne Elizabeth, avec promesses iurées, ratifiees par signaux de paix, & amitie perpetuelle. Mais comme l'infidelitē est le premier fruct que produit l'heresie aussi fut elle tresinfidèlement traitēe. Car nonobstant toutes telles promesses faictes avec serment, si tost qu'elle eut le pied en Angleterre, elle fut mise en arrēt, & mēte'e prisonniere; ou contre tout droit diuin & humain, veu qu'elle n'ētoit prise par guerre, & que les ēgaux & pareils n'ont aucune iurisdiction l'vn sur l'autre, elle fut detenue par l'espace enuirō de vingt ans prisonniere, plusieurs fois changēe de lieu pour l'incommoder. Finalement demeurant constante en la foy & religion de nostre Seigneur Iesus Christ & de son Eglise Catholique, elle fut contre la foy iurēe, & contre le droit des gens decapitēe au chasteau de Fordingham, par le commandement de ceste inhumaine meurtriere des Saints, l'an mil cinq cents quatre vingts & sept, le dixhuitiesme de Feburier. Ceste bonne Princesse ētoit douee de grands dons du ciel, & au corps & en l'ame, & ny auoit personne tant destituee d'humanitē, qui la voyant, ne l'admirāt, & n'en eut pitie & compassion. Mais ceste cruelle meurtriere, ne la voulut onc voir, de peur qu'ētant ēmeue de l'excellence de ceste Princesse, elle ne peūt humecter de ce sang innocent & royal son estomach & ses polmons perpetuellement alterez du sang des fideles membres & seruiteurs de nostre Seigneur Iesus Christ. La constance & fidelitē de ceste Royne, martyre du filz de Dieu, l'ont rendue tresrecommandable au ciel & en la terre. Son histoire sera plus amplement d'ēcrite en autre lieu. Cependant nous prions le Dieu tout puissant tresiuste vengeur des iniures faictes à son saint nom & cruantez exercees contre son Eglise, faire iustice de ceste barbare tyrannie, & mettre le glaive de sa vengeance en la main des Princes & monarques Chrestiens, pour en faire l'execution. Ainsi soit il.

Persecutions contre les Catholicques par les Protestants
Machiauellistes en Angleterre.



Après mille torments, & morts innombrables,
Qui t'ont esté monstrez des pources miserables,
Voicy que pour la foy le coup de hache donne
A fille mere & seur & femme aussy des Roys,
Laquelle ayant esté Royne des Escossois
Avec le Roy des Roys a maintenant couronne.

LES NOMS DES MARTYRS QUI ONT ENDVRE SOVBS ELIZABETH,

ET QUI SONT MORTS GLORIEVSEMENT

POVR LA FOY CATHOLICQVE,

L'AN 1570. 71. 73. 77. 78. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87,

P R E S T R E S.

Thomas VVodofus.
Cuthbert Maine.
Iean Nelson.
Euerard Hanse.
P. Edmond Campion.
Rodolphe Ceruine.
Alexander Briant.
Thomas Forte.
Iean Schert.
Robert Ionson.
Guillaume Philbe.
Lucas Kirby.
Laurens Richardson.
Thomas Cottam.
Iean Pain.
Guillaume Lacy.
Richard kircman.
Iacques Tomson,

Guillanne Harte.
Richard Threlkeld.
Iean Mondin.
Iean Nutrer.
George Hadoc.
Iacques Fenne.
Thomas Hemerford.
Thomas Alfeld.
Iacques Belle.
Hugues Tailler.
Edouard Transam.
Nicolas VVodfin.
Francois Englebe.

Ily a plusieurs prestres que l'on a fact mourir depuis peu de temps en ça: comme: m. Lonwe, m. Adams, m. Dibdalle, m. Anderton, m. Marsden, & autres dont ne scauons encores leurs propres noms:

L E S L A Y Z.

Thomas Percey Conte de Northumberland,
duquel le frere Henry Conte du mesme lieu,
n'a pas long temps, a esté meurdri en la
prison.
Iean Stori Docteur en droit.
Iean Felton Gentilhomme.
Thomas Scherwod.
Iacques Laburne Gentilhomme.

Iean Finche.
Richard VVythe.
Iean Bodey.
Iean Slaid.
Thomas VVebley.
Guillaume Carter.
Margarite Middleton.
Marmaduc Cous Gentilhomme.

Plusieurs autres Catholicques, tant Prestres que Layz sont morts tant de faim que de froid & puâteur, par ces hideux prisons qui sont pat tout l'Angleterre pour le present remplis des Catholicques.

La Serenissime Royne d'Escoffe chassée de son Royaume par les hereticques, vingt ans tenue prisonniere par eux, à la fin contre tous droicts des Princes Chrestiens, a par eux esté decapitée en la prison.

EPILOGVE.



Est assez contemplé les cruautéz horribles.
 Nul age onc ne montrâ des meurtres plus terribles.
 La malheureuse rage en tout ayant oté
 Le sens à l'hereticque, & toute humanité,
 Nul n'a peu eschapper sa furie cruelle;
 Jusques aux Innocens qui tettent la mammelle.

Au viellard n'a seruy d'estre blanc & chenu,
 Ny venerable aussy pour la rare vertu;
 Ny beauté ny bonté n'a peu seruir aux femmes,
 Pour les garder des maux, ny la nablesse aux Dames.
 La vraye reuerence en cas si iuste & droict.
 Ny le Iuge eternal son esprit ne conçoit,
 Tant de meurtres meschans n'ont esmeu son courage.
 Ny de sang assouuy la ferueur de sa rage;
 En massacres, & morts commis en lieux diuers
 Estranges, & sanglants, l'Hereticque peruers,
 En ce Theatre icy clairement nous demonstre,
 Que nul age passé n'ent pareille rencontre.
 Icy nous l'auons veu par cruelle rigueur,
 Sur les corps desta mort i exercer sa fureur,
 Nous auons veu des Roys les os brusler en cendre,
 Nous auons veu le sang sur les autels respandre,
 Les misteres sacrez auons veu profaner,
 Par mains tainctes de sang les temples ruiner.
 Et puis que veux tu dire Hereticque execrable?
 Oses-tu bien montrer ta face detestable?
 As-tu quel que couleur pour ta cause farder?
 As-tu quelque raison pour ta faime excuser?
 Peut estre tu diras, qu'entre ta gent fidelle
 Plusieurs ont enduré la mort plus que cruelle,
 Confirmant par leur sang ton abus mal fondé:
 Mais tu te trompes bien, ton sens est egeré,
 De leur mort à la nostre il y a-tien dire,
 Car toy par tes erreurs voutant les bons seduire

Par les loix du pays, & par iuste raison
 De ton fait desloyal as porté le guer don,
 Par fer l'on a taillé ton cancre corruptible,
 Par feu l'on a bruslé ton venin trop horrible,
 De peur que le corps sain & sans infection,
 Ne fut par ta poison mis en perdition.
 Nous par la vraye foy, & pure conscience,
 Pour servir le vray Dieu mourons en innocence,
 Toy par droict & proces d'un iuste iugement
 Coupable es condamné au merité tourment:
 Mais par rage, & rigueur tu nous as fait l'outrage,
 Sans iuge & sans proces, sans aucun tesmorgnage.
 Nous te voyants perir en auons eu douleur,
 Encores que tu sois de ta mort meisme autheur,
 Et auons eu plaisir quand plein de repentance
 Ta faute confessant tu receus deliurance.
 Ta cruauté barbare iamais ne peut flechir,
 Ny tant de sang voré ne te peut assouuir,
 Car tant plus tu en bois, tant plus ta soif augmente,
 Et ton ventre affamé iamais ne s'en contente,
 En l'auallant tu prens si grand gout & plaisir.
 Que ton creux estomach ne s'en peut abstenir,
 Tes rebelles mutins qu'on brule par iustice,
 Sont ennemis de Dieu & seruiteurs du vice,
 Mechans, & ignorans que c'est de vraye foy,
 Sans ordre & sans raison, n'ayans aucune loy,
 Par nouveauté du droict seduisans la commune,
 Remplis d'obscurs erreurs sans apparence aucune,
 Dommageable par tout, gasteurs des bonnes mœurs
 Mettans par tout debat comme vrays querelleurs,
 Rebelles malheureux, & du bon blé la paille,
 Bourbe, escume, excrement d'une vile canaille.
 Mais nos vaillants soldats sont plus honnestes gens,
 Par sang ennoblissans le sang de leurs parens,
 Par mort montans aux cieus, ou que leur sainte race
 Sa source aprins, & ou en gloire ils auront place.

Entre ceux-la voit on les Prestres consacrez,
 Et ceux qui sont entre eux freres confederez,
 Les bons bergers eleuz, qui par la croche & mitre
 Sur le peuple à bon droict portent d'honneur le tiltre,
 Tant d'autres gens sçauans douez de grand sçauoir,
 Suffisans pour regir tout le mondain terroir:
 Le sacrifice encor d'Escoffe épouuantable
 Et la hache taillant la teste venerable
 Qui de double couronne auoit le front bandé,
 Dont oncq siecle ne vid semblable cruaulté,
 Et la posterité comptera pour merueille,
 O Roynie, ton trespas qui n'euz onc ta pareille.
 Mais sans crime mourant, plus grand est ton honneur,
 Immortel est ton nom, & la foy de ton cœur.
 Dis moy, o toy bourreau, villain, cruel, & lache,
 Que pouuois tu penser quand tu leuois la hache
 Pour le chaignon sacré d'une royne frapper,
 Que tes sanglantes mains ne meritoient toucher?
 Si le victorieus soldat venu de Rome
 S'estonna de tuer ce cruel & fier homme
 Marius le Consul, estourdy par sa voix,
 Pour l'auoir veu dompter les Germains autre fois:
 Comment as tu osé ainsi priuer de vie
 Celle Roynie d'honneur, la constante Marie?
 Sans que sa maieité ton bras n'aye estourdy,
 Ou qu'en son noble corps ton glaiue n'ayt failly?
 Helas? comment gis tu, o Royal corps sans teste?
 Qui sur tout Royal sang te monstroys tant honnesté?
 Mais Dieu, Dieu tout puissant luy mesme vengera.
 Si grand forfait vn iour, Ou resuscitera
 Vn nouuel Hercules, qui remply de victoire,
 De ces felons Tyrans ottera la memoire,
 Et vengera la Roynie occise meschamment
 Par l'hostesse pariure, amenant hardiment
 Ses vaisseaux sur la mer, pour purger la contree
 De son sang alié cruellement souillee.

Qui ne craindra iamais le sceptre de Boullain,
 Lignage incestueux yure de sang humain:
 Mais comme vray David, aidé de main diuine,
 Pour garder son troupeau de toute mort indigne,
 Il mettra sous ses pieds par son bras triumpphant
 La Lionnesse infame à l'Ours ord se couchant,
 Toy donc plus qu'auenglee, & peruerse heresie
 Par ces spectacles sois en fin mieux aduertie;
 Que tes propres forfaits te fassent auoir peur,
 Et honte, s'il t'en reste. Or ta fraude & erreur,
 Tes finesses par tout au monde sont ouuertes,
 Aussi tes cruantez ores sont deconuertes;
 Ton corps ia de sponillé de la peau du Mouton,
 Demonstre que tu es le loup faux & selon.
 Mais la terre en souspire, & la haute nuee
 Du sang des innocens a receu la fumee,
 Dieu a des bons ouy les larmes & les cris
 Et ne delaissera ses guerriers de grand pris,
 Il les guer donnera pour leurs maux & desastres,
 Les colloquant aux cieux, par dessus tous les astres.
 Et son eleu troupeau rachatté par son sang
 De la bouche d'enfer & des mains de Satan,
 Toustours il courra sous sa sainte defence
 Contre ta fause rage, & toute violence.
 Ton cas n'est pas ainsi meschante impieté:
 Car ton destin est tel, que pour ta cruauté
 En fin seras à droit & cruellement punie
 Avec tes adherens en l'ensuyuante vie.

I. B.

Precieuse est en la presence du Seigneur la mort de ses
 saints. *Psalm. 115.*

CON-

AYANT iusques icy (lecteur Chrétien) mis deuant voz yeux ces diuers horribles & sanglants spectacles, & à la fin venant à cette meschanceté prodigieuse, sçauoir est, à la mort & martyre d'une Royne sacree ointe & couronnée; ie m'ay bien voulu icy arrester avec ce peu de discours. Car de vouloir escrire par le menu les martyres que tous les Catholicques de nostre aage ont enduré par les hereticques, seroit vn œuure infiny, & labeur de long temps de les recueillir, veu encore qu'il est du tout impossible d'auoir la certaine cognoissance de tous les horribles cruautéz qu'ilz ont perpetrez par toute la Chrétienté.

Vous auez seulement icy aucunes sortes de diuers exquis tourments, desquelz ces deformeZ reformateurs se sont delectez d'affliger tant grandement le peuple de Dieu, l'horreur desquels est merueilleux au monde & sera admirable à toutes posteritez.

Et içoit que tousiours la Diuine Maieité ait tant regardé avec ses yeux misericordieux son peuple, qu'au deluge des persecutions il leur ait baillé vn courage inuincible & constance resoluë; si a elle neantmoins encores adiousté témoignage notable de sa clemence & misericorde, à fin que noz persecuteurs, ses fleaux, ne se glorifieroyent tousiours du triumphe de leur insolence, disant: Où est leur Dieu? Car plusieurs d'eux quand ilz étoient au plus haut degré de leur tyrannie, Dieu les a repris, deietté & avec honte & ignominie abaissé: dont aussy bien pour être soulagement aux affligez, comme terreur aux persecuteurs, il ne fera chose impertinente de reciter quelques exemples du iuste iugement de Dieu tombé sur aucuns auteurs & chefs principaux d'eux.

ALLEMAGNE.

ET premierement ie commenceray à dire de *Iean Fredericq Duc de Saxe*, qui fut le principal Prince qui fauorisoit Luther. Cettuy-la se mettoit en armes contre le victorius Empereur Charles le cinquiemesme & a été avec tout son exercite tota'ement defaict, luy même nauré & pris fut priué de sa duché, laquelle n'est encores presentement possedée par ses successeurs.

ANGLETERRE.

Henry huietiemesme de ce nom, *Roy d'Angleterre*, qui se separoit de l'Eglise Catholique, pour repudier sa femme legitime, & de prendre vne nommée Anne Boiein, mere d'Elizabeth à lors regnante, fit vn peu apres decapiter cet-

te même Anne, conuaincue d'abominable adultere : depuis il se marioit selon la fantasie , tuant femmes & amis , iusques à ce qu'il tomboit en tel torment de conscience, qu'il cherchoit par trois fois de se reconcilier au Pape, ce que Dieu n'a permis pour la plus grande punition: ains par grand tristesse & remors de conscience vint à mourir. Et luy qui sans auene craincte de Dieu fit violer & enfreindre les testamens & dernieres volontez de tant de saincts personages, eut son propre testament falsifié deuant que ses membres furent roides par la mort, & sa lignee est à cet heure quasi du tout éteincte.

T *Thomas Cromuel* premier incitateur & conseiller à ce Roy d'impugner l'autorité de l'Eglise, & de se constituer premier chef d'icelle, avec tant de sacrileges, fut à la fin l'auteur & promoteur d'establiir certaine loy par laquelle étoit ordonné que quiconque seroit accusé de trahison, seroit condamné & mis à mort, sans venir à sa responce ; luy mesme fut le premier de tous qu'o excuta par la rigueur de ceste loy, & par commandement de ce Roy auquel il auoit esté conseiller.

A Pres la mort de ce Roy Henry, *Edouard Seamer Duc de Somerset* fut fait protecteur de son fils *Edouard sixiesme*, aagé de neuf ans, & de son royaume: cettuy la abolit la messe & religion que le feu Roy auoit fortemét maintenue, & étoit le premier qui introduict publiquement le *Zwinglianisme*, que le Roy au parauant auoit eu en haine plus que toutes les autres heresies. Ce Duc icy, combien qu'il fut oncle du ieusne Roy (du costé de sa mere) & gournat luy & son Royaume, estant accusé de felonnie, fut condamné & decapité.

E S C O S S E.

I *Acques Conte de Morray*, fils bastard de *Iacques le cinquiesme* de ce nom, Roy d'Escoffe, qui non seulement auoit donné conseil en la mort du Roy Henry, ains maintenoit les heresies, & machinoit rebellion contre la Roynne Marie sa femme, laquelle il auoit chassé hors de son pays, fut en la ville de *Lithquo* (combien qu'il fut accompagné & muni de cinq cens hommes à cheual) tué par my la rue en plein iour d'un coup de pistole, & l'auteur de ceste entreprise eschappa. Par ou appert combien est different le succes d'un qui tue un tiran, de celuy qui par trahison meurdrit un bon Prince. Car *Poltrot* le traître qui auoit meurdry le tres illustre Duc de *Guise*, loyal seruiteur de son Roy, prenoit telle opportunité qu'il s'eschappoit. Mais en cela reluit toutesfois le iugement

admira-

admirable de Dieu: Car le lendemain apres, il tomba imprudemment es mains de ses ennemis, qui le prindrent & mirent au suplice qu'il auoit merité.

I *Aques Douglas*, Conte de Morron, en ce même royaume d'Escoffe fort grād defenseur de l'heresie, & persecuteur des Catholicques, fut de telle auctorité qu'il gouernoit le Roy à present regnant, & son Royaume: cettuy la fut accusé de plusieurs trahisons, & principalement qu'il auoit consenty en la mort cōmise desia plus de quatorze ans, du pere du Roy, & qu'il auoit marchandé de deliurer ce ieune Roy en Angleterre, & étant conuaincu de cette meschanceté, fut par les principaux Seigneurs du pays iugé à la mort, & en apres decapité en la ville d'Edenburg.

F R A N C E.

E N la France le *Prince de Condé* portant les armes contre le Roy tres-chrestien en defence de l'heresie, fut en la fleur de sa ieunesse occis en campagne.

I *Aspar de Colligny* Admiral de France, apres qu'il auoit maintenu & defendu son heresie par rebelliō, & plusieurs actes d'horrible cruauté, à la fin contrainoit le Roy à faire paix à conditions dures, & fit son entree en la ville de Paris avec si grand train, qu'il sembloit être plutost roy que subiect, mais apres peu de iours on l'a veu trainer parmy les rues sans teste, & lié à la queue d'une iument, & finalement fut pendu au gibet.

L E *Seigneur de Montgomeri*, ayant échappé le massacre de Paris, & prins la fuite en Angleterre, vint de la en Normandie, & surprint par finesse vn chasteau, lequel étant bien tost reprins, il fut mené à paris, & là executé.

P A Y S B A S.

L E Conte *Iodowic* frere du Prince d'Orange, vn des principaux auteurs de la rebellion des Gueux au pays bas, ayant perdu la bataille au camp de Mocque, & s'étant fuy en quelque maisonnette pour se sauuer, icelle par fortune brüllant, y fut dedans tout vif brüllé.

E N cette même bataille fut aussy tué son frere *Henry*: comme auparauant son troisieme frere *Adolphe* fut defaict en *Frize*.

LE Seigneur de Lumay, dict Conte de la Marche, mais plustost bourreau du Prince d'Orange, apres qu'il auoit cruellement fait meurtrir quelques cents de religieux, prêtres & autres Catholicques tant en Hollande & Zelande qu'autres lieux, fut en fin mordu d'un sien dogue d'Angleterre, dont miserablement enragé il mourut en la ville de Liege.

LE Prince d'Orange, principal auther des calamitez du pays bas, incitant le peuple à rebellion, & de prendre les armes contre leur Roy, perpetroit plusieurs sacrileges, homicides, pariurements, trahisons, & infinies autres iniquitez: luy ne pouuât être émeu par la malheureuse mort de ses trois freres, ny par la mort de tant de milles pour cete même cause tuez, ny les attentats qu'õ auoit faicte par deux fois contre sa propre personne, comme l'endurcy Pharaõ persiftoit en son iniquité. Et étant de couragè si vil en sa cause inique, que iamais il n'õsoit en campagne môtrer tête à ses ennemis, ains se tenoit tousiours dedans les villés fortes, & bien munies: si n'a il toutesfois sceu cuiter la iuste vengeance de Dieu. Car tiré d'un coup de pistole par vne malheureuse mort finit sa miserable vie.

ET combien que le vaillant & magnanime soldat *Barthasar Gerard*, qui luy auoit donné le coup pour le seruice de Dieu & du Roy, n'eschappât; tant plus en cela est à admirer la prouidence diuine, & sa renommée plus celebre, que s'il fut échappé. Car il a patiemment & d'un cœur resolu & allegre, sans se regretter, souffert tant de sortes de torments qu'oncques personne auparauant n'a souffert avec tant de couragè & constance.

On y pourroit adiouster plusieurs exemples d'autres d'importance, sans encores tant de milles tuez en diuerses batailles, ou ny en France, ny en Flandres, ailleurs ils n'ont gaigné vne seule victoire notable.

Et l'ancienne & noble natiõ des Allemans, que iadis portoit le nom de Bellicqueuse, & auoit remply le monde de sa gloire & prouesse, combien elle en est decheute, & a perdu sa gloire au fait de guerre, depuis ce temps a qu'elle a embrassé les heresies: & au contraire, de combien de puissance, richesses & victoires fleurissent les nations qui à present maintiennent & defendent l'ancienne foy Catholicque contre les rebelles & hereticques.

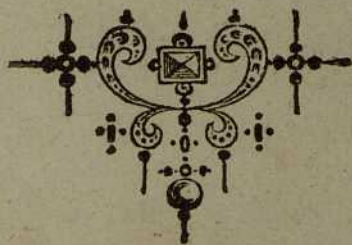
Et si quelque Prince ou estat hereticque se vante arrogamment, comme la femme en l'Apocalypse, yure du sang des sainets, disoit: *Je suis assise comme Royne, & ne*

ne, & ne suis point vesue, & ie ne verray pas dueil. Apoc. 18 que leur souuienne que apres toute sa tranquillité la punition terrible subitemēt suruenoit; & qu'ils contemplent ces horribles exemples des malheureux fins de leurs tyrânicques ministres & amis confederez, l'honneur desquelz s'est euanouy avec eux: mais l'honneur & gloire de ceux qu'ils ont affligé reluira perpetuellemēt aux cieux & en la terre.

Toute ceste fausse volupté que les hereticques à soy en peu de temps augmentent par actes infames & meschancetez horribles, est meslee avec grande craincte & perils. Car il leur faut sçauoir toutesfois que l'equité & la verité font le guet pour manifester & venger leurs actions. Bref de quelque sorte qu'ayt esté leur commencement & progres, la fin portera la charge de tout.

*Vous donc Roys qui tenez les sceptres en voz mains,
 Qui ployez soubz voz loix & iuge les humains,
 Craignez le Dieu viuant, apprenez discipline,
 De peur que son courroux ne vienne à s'allumer:
 Car de brefs sa fureur doit perdre & consumer
 Tous ceux qui de l'Eglise auancent la ruine.*

F I N.



Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second block of faint, illegible text, appearing as bleed-through.

Third block of faint, illegible text, appearing as bleed-through.

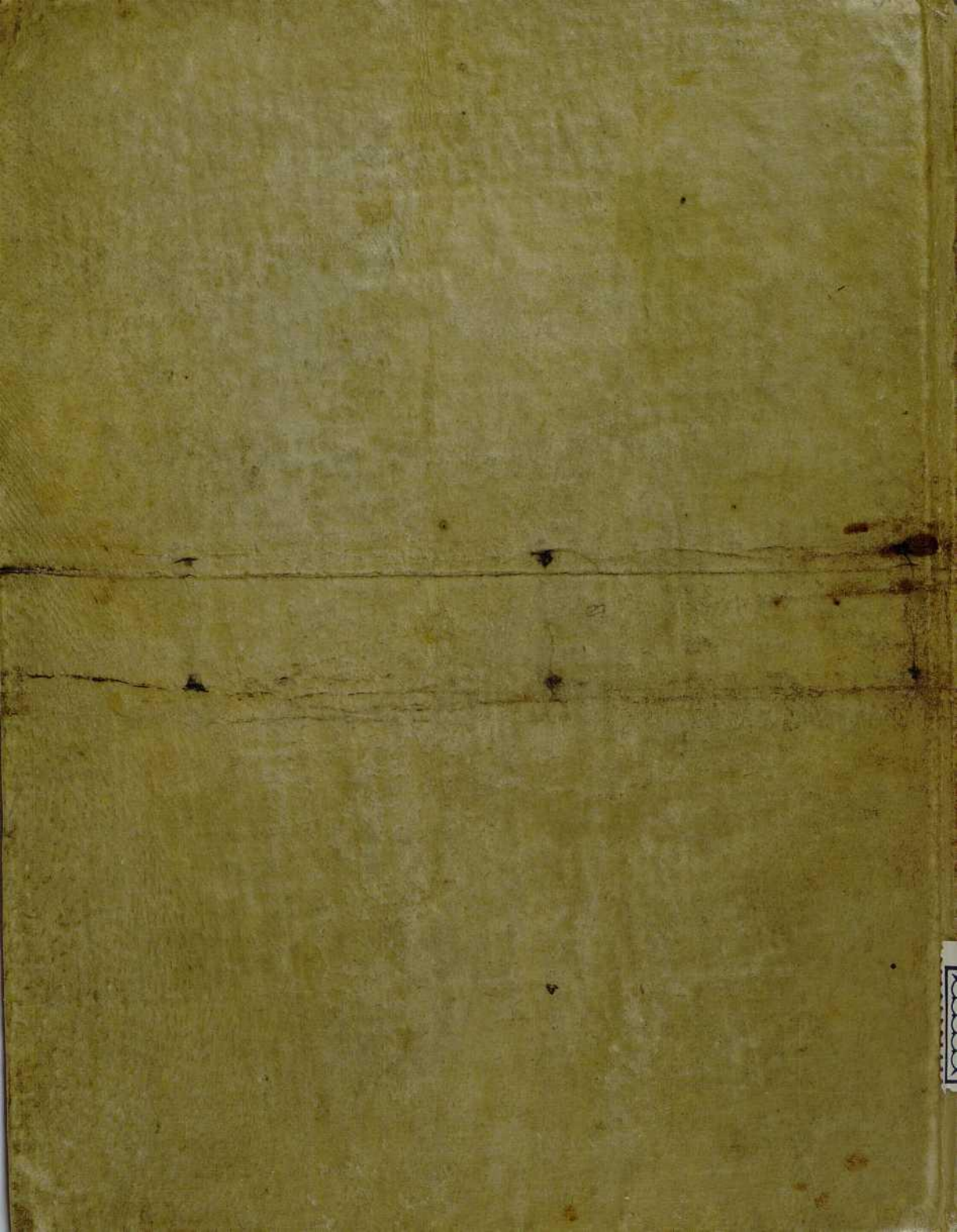
F I N



Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher, but appears to be a single line of writing.

London
Lundon

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the center of the page. The text is faint and difficult to decipher, but appears to be written in a cursive or script style.





Caja
B-93